

ISLAM & MODERNISME

Une réforme moderniste de l'islam en Occident serait-elle possible ?



Nabila Patwari – Collège Gambach

Séminaire : Islam zwischen Fundamentalismus und Reform

Travail de maturité – Mars 2016

Table des matières :

1 Introduction	2
2 Histoire	5
2.1 Période préislamique « Jâhiliyya »	5
2.2 Avènement de l'Islam	5
2.3 Naissance de l'Etat islamique.....	6
2.3.1 Médine	6
2.4 Période post-prophétique	6
2.4.1 Et après ?.....	6
3 Jurisprudence	8
3.1 Sharī'a.....	8
3.1.1 Coran	8
3.1.2 La Sunna	10
3.2 Al-Fiqh.....	12
3.2.1 Ijtihād	13
3.3 Le Fiqh aujourd'hui.....	14
3.3.1 Etat des lieux	15
4 Modernisme	16
4.1 Histoire.....	16
4.2 L'Etat et la religion : le principe de « laïcité »	19
4.2.1 En terre d'islam	19
5 Féminisme islamique	22
5.1 Comment la femme musulmane peut-elle contribuer à une réforme de l'islam?	22
6 Réformes de l'islam	25
6.1 Un retour aux origines	25
6.1.1 Salafisme et wahhabisme	25
6.1.2 Les réformistes classiques	28
6.2 Réforme libérale	29
6.2.1 Musulmans « laïcs »	29
7 Quels courants pour ce XXI siècle ?	30
8 Conclusion	32
9 Glossaire	34
10 Bibliographie	38
11 Sources des illustrations	41
12 Annexes	42
12.1 Annexe 1 : Verset controversé, deux approches différentes	42
12.2 Annexe 2 : Les quatre écoles	45
12.3 Annexe 3 : Fatwa	47
12.4 Annexe 4 : Droits de l'homme.....	48
12.5 Annexe 5 : Interview avec Mallory Schneuwly Purdie	51
12.5.1 Légende	51
12.5.1.1 Interview du 23.02.2016 à Fribourg	51
12.6 Annexe 6 : Interview avec Miriam Amrani.....	60
12.6.1 Légende	60
12.6.1.1 Interview du 27.02.2015 à Fribourg	60
13 Remerciements	65
14 Déclaration sur l'honneur	66

1 Introduction

11 septembre 2001, Charlie Hebdo, 13 novembre 2015, islamisme, radicalisation ... Voilà quelques mots marquants de ce XXI^{ème} siècle. Depuis les attentats de 2001, le monde est en pleine effervescence dans une lutte sans égal face au terrorisme, revendiqué par ce qu'on pourrait appeler « Les fous de Dieu » qui agiraient au nom de l'islam¹. Depuis lors, cette religion est projetée sur les devants de la scène, occupant une position délicate et inconfortable, suscitant souvent terreur, indignation et incompréhension chez autrui. Elle connaît, aujourd'hui, de nombreuses crises et soulève des polémiques interminables quant à ses dogmes dans une époque où la modernité atteint son point culminant et où il semblerait que l'islam ait du mal à s'adapter. Dès lors, deux tendances s'opposent au sein même de cette religion. D'un côté, certains déclarent le fondement même de leur religion, qui n'est autre que la *Shari'a*, comme étant inflexible, tandis que d'autres proclament la nécessité d'une réforme afin d'adapter cette même *Shari'a* aux mœurs et à la situation moderne. Enfin, l'Occident a également son opinion sur le sujet. Le stéréotype largement véhiculé est celui qui consiste à montrer l'islam comme une religion réfractaire et moyenâgeuse. Mais qu'en est-il réellement ? L'islam peut-il évoluer ? Ou bien est-il inflexible ? C'est là que se situe tous les enjeux.

On oublie trop souvent que la civilisation arabo-musulmane a contribué à poser les premiers jalons de l'Occident tel que nous le connaissons. En passant de la science à l'architecture, on ne peut nier qu'à une certaine époque, l'Orient vivait son âge d'or tandis que l'Occident vivait ses années les plus obscures. Or, aujourd'hui, c'est l'inverse qui s'est produit. Alors que l'histoire occidentale est bousculée par les premières idées des « Lumières » qui vont contribuer à des changements positifs, l'Orient, lui, connaît une secousse dévastatrice responsable d'une régression. Un vrai combat idéologique s'installe. D'un côté, certains musulmans tentent d'avancer et de concilier modernité avec l'islam. De l'autre côté, en réponse à ces changements de la société, d'autres se révoltent et expriment un refus à travers des courants extrêmes. On jette surtout la pierre à l'islam en tant que religion qui serait la source des conflits mais est-ce vrai ? N'est-elle pas plutôt victime de la folie des hommes ? Toutes ces questions méritent qu'on leur consacre une étude approfondie.

*L'ignorance mène à la peur, la peur mène à la haine et la haine conduit à la violence. Voilà l'équation.*²

Ibn Rushd

¹ A noter que l'orthographe de ce mot varie. Lorsque l'on se réfère à la religion, il s'écrit « islam » et lorsque l'on se réfère à la civilisation il s'écrit « Islam ».

² Citation d'Ibn Rushd, célèbre philosophe, médecin, juriste et mathématicien musulman, aussi connu sous le nom d'Averroès.

Voilà une citation qui définit bien notre actualité. Sortir de ce cercle vicieux devrait être une priorité pour permettre à chacun de s'épanouir comme il le désire dans ce monde. Malheureusement, ceci reste bien utopique. Les événements survenus ces dernières décennies m'ont poussée à m'intéresser à l'Islam et m'ont donc motivée à choisir le séminaire « *Islam entre fondamentalisme et réforme.* » A travers ce travail de maturité, je souhaite sortir de ce cercle infernal de l'ignorance et pourquoi pas, permettre à d'autres de le faire également. Je veux comprendre au mieux cette religion, ses adeptes et les mouvements qui l'animent pour que chacun puisse vivre en bonne cohésion et se sentir à l'aise dans notre société actuelle. C'est donc sans surprise que le choix de ce thème s'est porté sur l'un des problèmes les plus épineux qui inquiètent le monde face au défi de la modernité. J'ai donc choisi le titre « Islam et modernisme » dont l'objectif premier sera de répondre à la problématique suivante : *Une réforme moderniste de l'islam en Occident serait-elle possible ?*

Avant de parler de modernité et de réforme, il est primordial de poser certaines bases nécessaires à la compréhension de cette religion. Tout d'abord, ce travail traitera de l'islam sunnite. Dans un premier temps, il sera question de présenter brièvement une partie historique concernant l'avènement de l'islam, sans pour autant aller dans les détails. Il s'agira principalement de mettre en place le contexte dans lequel le Prophète Mohammed a été révélé messager de Dieu et d'aborder l'héritage laissé par ce dernier, à savoir celui du Coran et de la Sunna. L'histoire de la civilisation islamique en Arabie ou encore de l'expansion des califats ne seront pas traitées en profondeur dans ce chapitre.

Ceci nous propulsera donc directement au point suivant, qui abordera le sujet essentiel de la jurisprudence islamique qui nécessite une bonne compréhension. Le but de ce chapitre sera de déterminer et de comprendre toute la législation islamique en essayant d'en discerner les enjeux principaux, les difficultés auxquelles elle est confrontée actuellement et de comprendre jusqu'à quel point elle est flexible, quant à son application dans notre époque moderne.

Une fois ce cadre établi, la question qui se pose à nous n'est autre que celle de la modernité, et plus précisément de son expression occidentale : le modernisme. L'objectif de cet intitulé sera de définir ce courant de pensées et de voir l'impact qu'il a eu en Occident comme en Orient, avec les idéologies qui en ont découlées. Il ne s'agira pas de traiter la modernité dans le sens du progrès ou encore de la science, mais plutôt de tenter de comprendre jusqu'où l'on peut appliquer cette idéologie moderne occidentale à l'islam. Le principe de laïcité sera brièvement abordé mais étant un sujet bien vaste et complexe, nous devons nous restreindre au minimum.

La thématique suivante abordera la question féminine au sein de l'islam qui est incontournable lorsque l'on veut parler de modernité. L'émergence du féminisme musulman pour protester contre cette vision patriarcale de l'islam est toujours plus présente et les femmes revendiquent plus que jamais leurs droits en tant que musulmanes. Ces dernières, trop longtemps écartées, sont les clés d'une réforme potentielle. Nous nous pencherons brièvement sur la question du féminisme islamique avant de nous pencher sur le rôle à jouer par la femme et de voir comment cette dernière peut apporter sa contribution dans un aggiornamento de l'islam.

Enfin, je me pencherai sur la question de la réforme islamique. Le processus de modernisation en Occident ayant un fort impact en Orient, nombreux sont les courants qui ont émergés. A travers ce chapitre, nous découvrirons toute la question de la réforme à travers les mouvances et les penseurs qui l'ont animée. Bien évidemment, ces courants étant trop abondants, il nous sera impossible de tous les aborder, ni même d'effectuer un travail approfondi sur les tendances dont nous parlerons. Nous nous limiterons principalement aux mouvements « extrêmes » qui sont respectivement le salafisme et le wahhabisme, aux pensées réformistes nées pendant la renaissance (Nahda) culturelle, religieuse et politique du monde arabe, enfin aux tendances « occidentalistes ». Il s'agira surtout de se rendre compte de l'idée générale qui imprègne chacune de ces idéologies et de voir ce qui les rapprochent ou les éloignent.

Sur la base acquise à travers ce travail et surtout sur la question des divers courants, le chapitre qui suivra portera sur une réflexion qui confrontera ces différents mouvements pour savoir lesquels d'entre eux seraient les plus légitimes ou pas en ce XXI^{ème} siècle, avant de déboucher sur une réponse personnelle à la question suivante: *Une réforme moderniste de l'islam en Occident serait-elle possible ?*

Cette recherche sera basée, d'une part, sur des sources du Coran et de la Sunna afin d'illustrer concrètement et au mieux les prescriptions demandées. D'autre part, je m'appuierai principalement sur des livres, articles et autres rédigés par des érudits musulmans afin de comprendre au mieux la question de la réforme à travers des points de vue de musulmans. De plus, des intervenants seront sollicités pour compléter les informations nécessaires au travail mais également pour apporter d'autres points de vue. A noter que les termes marqués d'un astérisque feront l'objet d'une explication dans le glossaire.

2 Histoire

2.1 Période préislamique « Jâhiliyya »

Bien avant l'arrivée de l'islam, la Mecque* et Yathrib* constituaient déjà deux régions influentes de l'Arabie. La période préislamique est communément appelée *al-Jâhiliyya**, qui signifie « ignorance ». Cette ère est qualifiée ainsi car elle marque un âge d'or du polythéisme, pratique expressément réprouvée par l'islam. En ce temps, la Mecque est une ville prospère, vivant principalement du commerce, gouvernée par la tribu des Quraysh*. Cette cité représente également un lieu de culte important. Chacun vient y accomplir son pèlerinage et faire des offrandes aux idoles qui se trouvent autour de la Kaaba*, sanctuaire construit par Abraham et son fils Ismaël. Quant à Médine*, autrefois appelée Yathrib, est surtout habitée par des colonies arabo-juives.³

2.2 Avènement de l'Islam

C'est autour des années 570, dans ce contexte de la Jâhiliyya*, qu'est né Mohammed dans la tribu des Bani Hachim, descendant d'Ismaël, fils d'Abraham, à la Mecque. Dès son plus jeune âge, Mohammed se distingue par son comportement honnête et se fait surnommé *al-Amîn* « celui à qui l'on peut faire confiance ». N'étant pas convaincu par les pratiques qui régnaient à la Mecque, il prend l'habitude de se retirer régulièrement sur le mont Hira pour y méditer. En 610, alors qu'il est âgé de 40 ans, il reçoit une visite des plus inattendues. L'ange Gabriel l'informe qu'il est le messager de Dieu et reçoit alors sa première révélation.⁴ Dès lors, il devient le Prophète de Dieu, recevant des révélations étalées sur une période de 23 ans qui donneront naissance au Coran*, et prêche l'unicité absolue de Dieu et rappelle aux hommes leur mission sur terre : « *Expose donc clairement ce qu'on t'a commandé et détourne-toi des associateurs*⁵. »⁶

Il réunit un petit groupe de fidèles et très vite, commence à représenter un danger imminent pour les Quraysh qui commencèrent à traiter en paria les premiers adhérents de l'islam qui seront forcés à l'exil. L'année 622 est marquée par l'Hégire*. Le Prophète ordonne à ses partisans de quitter la Mecque pour Yathrib afin d'échapper aux persécutions incessantes et d'y mener une vie moins agitée.⁷

*Et ceux qui, pour (la cause d') Allah, ont émigré après avoir subi des injustices, Nous les installerons dans une situation agréable dans la vie d'ici-bas. Et le salaire de la vie dernière sera plus grand encore s'ils savaient !*⁸

3 Cf. Tawfik 1998, p. 11

4 Il s'agit de la sourate 96, *Al – Alaq* (l'adhérence), verset 1-5

5 Le terme « associateurs » fait référence aux personnes qui ne prône pas l'unicité de Dieu et qui croit en plusieurs divinités. Ces dernières font ce qu'on appelle du « shirk »

6 Coran, 15 : 94

7 Cf. Rich 2004

8 Coran, 16 : 41

2.3 Naissance de l'Etat islamique

2.3.1 Médine

Yathrib est habitée par quelques tribus païennes mais surtout juives et Mohammed signe de nombreux pactes avec ces dernières afin d'éviter tout conflit ce qui ne fut pas toujours facile. Le nombre de croyants augmentant considérablement, une véritable communauté prend forme que l'on appellera désormais *al-Muslimîn*, « les musulmans », ou *Oumma**, « la nation », qui désigne toute la communauté musulmane. On assiste à la création du premier Etat islamique, avec le Prophète comme chef d'Etat. Yathrib est rebaptisée Médine ou encore *Madinatou an-Nabi*, qui veut dire « la ville du Prophète ».

La révélation du Coran se faisant de manière progressive, les versets sont révélés en réponse à chaque problème ou situation créant toute une législation à caractère politique et religieuse. Médine devient dès lors une nomocratie, régime qui est caractérisé par une autorité absolue, le Coran en l'occurrence.⁹ La puissance croissante du nouvel Etat musulman se répandant, la tribu des Quraysh n'a plus d'autres choix que de capituler. C'est en 630, après de longues années de lutte que le Prophète et les fidèles parviennent à récupérer la Mecque. Ils y détruisent tous ce qui entrave les valeurs de l'islam et font de cette ville une terre Sainte. Mohammed retourna alors à Médine, où il recevra les derniers versets du Coran avant de mourir en 632, âgé de 63 ans : « *Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous.* »¹⁰

2.4 Période post-prophétique

2.4.1 Et après ?

Le Prophète laisse derrière lui un héritage très précieux, la *Shari'a**, source fondamentale de la loi islamique, composée du Coran et de son vécu qui formera plus tard la *Sunna**. Les lois coraniques représentent l'autorité absolue. Très vite, la *Oumma* doit trouver un nouveau chef d'Etat pour la diriger, le Prophète n'ayant pas préparé sa succession. Abu Bakr, beau-père du Prophète, fut choisi à l'unanimité et prend alors le statut de *calife**, qui veut dire « successeur » du messenger de Dieu. A noter qu'il ne faut pas se méprendre sur le statut des califes qui ne sont là que pour diriger la communauté et ne sont donc que des chefs politiques. Ils ne représentent en rien une figure ou autorité religieuse définitive. Abu Bakr dit lui-même : « *J'ai été désigné comme votre chef, mais je ne suis pas le meilleur d'entre vous. Si j'ai raison aidez-moi. Si j'ai tort, à vous de me corriger.* »¹¹

⁹ Cf. Jomier (date inconnue)

¹⁰ Coran, 5: 3

¹¹ S.Ramadan 1997, p.63

Les califes sont à l'origine de l'expansion de l'Islam hors de l'Arabie. L'histoire du califat* est marquée par plusieurs étapes qui ont toutes contribué à l'essor de la civilisation musulmane. C'est aussi à partir de cette période que l'on constate les nombreuses divisions au sein de cette religion, avec notamment la création d'une autre branche : le chiisme*. L'histoire de l'empire musulman est marquée par le règne des différents califats. Les premiers sont les califes bien-guidés, qui dirigent entre 633 et 661, puis les califes omeyyades de Damas, entre 661 et 750, suivi des califes abbassides de Bagdad, de 750 à 1258, les califes abbassides du Caire, de 1260 à 1517 et enfin le califat sous l'empire ottoman qui dura de 1515 à 1919 et d'autres variantes. Chacun d'eux avait la responsabilité de veiller à ce que l'islam soit appliqué en adéquation avec la Sharī'a.

Sous les règnes des califes, de nombreux travaux de juristes ont vu le jour afin de permettre une compréhension optimale du Coran et de la Sunna. Cependant, l'unité politique de la communauté s'efface et la dissolution de l'empire Ottoman, à l'issue de la première guerre mondiale, mène à la chute du califat le 3 mars 1924 par Atatürk, dit Mustafa Kemal qui déclare la Turquie comme un Etat laïc.¹² Dès lors, nombreux sont ceux qui ont traités les Etats musulmans de théocratie. Or, d'après Saïd Ramadan, l'usage de ce terme pour définir l'islam est incorrect. « Théocratie » signifie :

*Société où l'autorité politique a une assise d'ordre divin et où le détenteur du pouvoir est soit l'incarnation d'un dieu (dalai-lama), soit son descendant (Inca), soit encore son ministre (grand prêtre chez les Hébreux). Dans un État théocratique pur, la loi civile et la loi religieuse se confondent.*¹³

En effet, une théocratie implique qu'une personne ou qu'un groupe de personnes aient un certain pouvoir divin, ce qui est contraire aux mœurs islamiques. Contrairement à ce que l'on a pu observer en Occident, avec la domination du clergé ou lors des monarchies absolues qui prétendaient avoir une relation privilégiée avec Dieu en s'imposant comme son représentant légal sur terre. L'islam ne reconnaît pas d'homme ayant une aptitude spéciale dans l'interprétation de la Sharī'a, bien qu'il y ait des spécialistes comme les mujtahids* ou les muftis*. Le Prophète lui-même se qualifie de n'être « *qu'un être humain.* »¹⁴ Il ne faisait que transmettre le message divin, comme tous les Prophètes d'ailleurs, sans avoir la prétention de s'ériger en chef suprême détenant la vérité divine absolue. Ainsi, la Sharī'a seule revêt le caractère divin, qu'aucun homme¹⁵ ne peut remplacer. Cependant, son interprétation entre dans le domaine de l'immanent dont la responsabilité incombe aux hommes.¹⁶

¹² Cf. Wiet (date inconnue)

¹³ Définition tirée du dictionnaire Larousse en ligne.

¹⁴ S. Ramadan 1997, p.62

¹⁵ Par homme, j'entends l'être humain en général.

¹⁶ Cf. S. Ramadan 1997, p.62-65

3 Jurisprudence

3.1 Sharî'a

Nous allons donc aborder dans ce sujet toute la question délicate de la jurisprudence islamique, connue sous la dénomination de *Sharî'a*. Pour commencer, il est donc essentiel de bien comprendre cette notion et les enjeux qu'elle implique. *As-Sharî'a* signifie « voie » ou encore « le chemin qui mène à la source¹⁷ ». Elle représente donc un moyen d'orientation pour chaque musulman pour trouver la bonne voie. Cette dernière renferme toutes les lois islamiques basées d'une part, sur le Coran qui renferme la parole divine et, d'autre part, sur la Sunna qui est inspirée de la vie du Prophète lui-même. Ces deux éléments sont reconnus comme étant les sources principales ou fondamentales qui régissent l'ensemble des injonctions politiques, culturelles et sociales. Cela implique que les écrits, émanant de Dieu et transmis par le biais de son Prophète, sont indiscutables : « *Ceux qui discutent les prodiges de d'Allah sans qu'aucune preuve¹⁸ ne leur soit venue, leur action est grandement haïssable auprès de d'Allah et auprès de ceux qui croient. [...] »¹⁹*

Ou comme le témoigne l'un des ultimes discours du Prophète :

Fidèles, prêtez attention à ce que je dis, car je ne vous verrai peut-être plus. Je vous ai laissé deux choses. Si vous y tenez, vous ne vous égarerez jamais après moi. Ce sont le Livre de Dieu et la Sunna de son Prophète.²⁰

3.1.1 Coran

Le Coran représente la Parole divine révélée au Prophète Mohammed progressivement tout au long de sa vie, il est la partie fondamentale et incontournable de la Sharî'a : « *Nous avons fait descendre un Coran que Nous avons fragmenté, pour que tu le lises lentement aux gens. Et Nous l'avons fait descendre graduellement. »²¹*

Pour les musulmans, il est indéniable que le Coran n'a subi aucune modification quant aux écrits. Cette affirmation est basée sur le fait que le Coran a été achevé par le Prophète lui-même.²². En outre, le verset suivant semble confirmer cette authenticité²³ : « *Il est inaccessible à l'erreur d'où qu'elle vienne. C'est une Révélation émanant d'un Sage, Digne de louange. »²⁴*

¹⁷ La source dont on parle, c'est la législation.

¹⁸ La « preuve » fait référence à la révélation divine, au verset coranique.

¹⁹ Coran, 40: 35

²⁰ S.Ramadan 1997, p.35

²¹ Coran, 17 :106

²² Les écrits coraniques ont été achevés du vivant du Prophète. C'est ensuite le premier calife Abû Bakr qui s'est chargé d'en faire un manuscrit ainsi que des copies tout en vérifiant chaque fois que tout exemplaire soit authentique et conforme aux écrits originaux. Puis c'est le Calife Othman qui a édité le Coran tel que nous le connaissons aujourd'hui.

²³ Cf. S.Ramadan 1997, p.45-48

²⁴ Coran, 41 : 42

Ces particularités corroborent donc le statut du Coran au sein de la législation musulmane comme étant la source de législation absolue. Le livre Sacré est divisé en 114 sourates, qui elles-mêmes sont divisées en versets et ont pour but de servir de rappel à l'homme quant à la voie à suivre sur terre et traitent de nombreux sujets comme la politique, l'économie et les relations sociales.²⁵

Plusieurs difficultés peuvent se présenter à celui qui veut interpréter les textes. Parmi celles-ci, la forme, la chronologie, le contexte et l'historique de la révélation ne doivent souffrir d'aucune approximation. Afin de s'y retrouver, les savants musulmans ont pu reconstruire une chronologie et une classification à travers la vie du Prophète.²⁶

De plus, la langue arabe est l'élément fondamental à toute interprétation ou compréhension. En effet, le Coran a initialement été rédigé en arabe. Pour permettre à tous les fidèles d'y avoir accès et de le comprendre, de nombreuses traductions ont vu le jour. Cependant, l'arabe reste une langue particulièrement complexe et difficile à traduire. D'ailleurs, l'ancien juge de la cour suprême des Etats-Unis, Robert Hoghwout Jackson, déclare : « *La barrière linguistique représente, dans le cas du droit islamique, une difficulté plus importante que celle que l'on rencontre habituellement en droit comparé.* »²⁷ De ce fait, il est souvent difficile de trouver la traduction adéquate et parfaite à chaque mot, ce qui entraîne, souvent des écarts lorsqu'il s'agit d'interpréter. D'après le Professeur Gibb : « *Une traduction anglaise du Coran doit utiliser des termes précis et souvent arbitraires [...]* »²⁸. Selon l'idée la plus répandue, il faudrait examiner plusieurs traductions avant de comprendre pleinement le sens réel du mot. D'ailleurs, on peut même dire qu'aucune traduction n'égale le Coran original rédigé en arabe et qu'il est le seul « vrai » Coran. Ainsi, le problème réside d'une part, à comprendre pleinement le mot arabe et d'autre part, de lui attribuer une traduction équivalente à son sens profond. C'est effectivement un pari insensé. A ce jour, cette barrière linguistique n'a pas pu être surmontée.²⁹

Au-delà de cet obstacle, tous les enjeux du Coran résident dans l'interprétation. En effet, étudier les textes sacrés requiert une connaissance culturelle et historique avancée. Sans cela, une personne est vouée à passer complètement à côté de l'essence du texte et ne peut le comprendre de manière optimale. Tout le monde peut lire le Coran, mais il n'est pas donné à tous de le comprendre. La compréhension du Coran implique des approches* de textes avec deux types d'interprétation. L'une est dite *littérale** où il s'agit de comprendre le texte strictement conforme aux mots. Celle-ci n'engage aucune réflexion et interrogation sur le sens profond du texte. Elle s'arrête uniquement à sa surface.³⁰ L'autre est dite *contextuelle** où

²⁵ Cf. T. Ramadan 2001, p.14

²⁶ Cf. Blachère, Gilliot (date inconnue)

²⁷ Jackson 1955

²⁸ Gibb 1949, p.4

²⁹ Cf. S. Ramadan 1997, p.26-29

³⁰ Cf. Définition tirée du dictionnaire Larousse en ligne.

l'histoire, l'époque, le lieu etc. servent de base pour comprendre le contexte dans lequel le verset a été révélé et de l'appliquer de la manière la plus optimale qui soit.

Nombreux sont ceux, qui au sein de l'islam même, se conforment uniquement au sens littéral du texte sacré, ignorant totalement le contexte de révélation. A cela s'ajoute les traductions approximatives des mots et souvent inexactes qui peuvent mener à de véritables méprises. Tout ceci peut donc engendrer un point de vue relativement contradictoire sur le texte coranique qui sert aujourd'hui d'alibi aux fondamentalistes* comme DAESH³¹ pour perpétrer les pires atrocités au nom de l'islam. Il est également primordial de relever que de nombreux versets doivent être analysés en amont et en aval et en parfaite symbiose avec les versets qui précèdent ou qui suivent.³² Tout ceci va dans la voie du message divin qui préconise la nécessité de mener une réflexion profonde quant aux injonctions divines et de ne pas juste se contenter d'une approche littérale³³: « [...] *Et à toi aussi, Nous envoyons ce Coran, afin que tu expliques clairement aux hommes ce qui leur a été révélé et afin qu'ils y réfléchissent.* »³⁴

Tout ce travail de réflexion est primordial car il ne faut pas oublier que la majorité des versets coraniques a été révélée pour apporter des solutions à chaque situation au début de la civilisation islamique. Le Coran pose des vecteurs directeurs, qui doivent être ensuite développés par l'homme lui-même afin qu'il les adapte à son époque, tout en n'oubliant pas que pour les musulmans, ces injonctions coraniques sont valables en tout temps et tout lieu.

3.1.2 La Sunna

La Sunna représente la deuxième source juridique, qui se repose sur le pouvoir exécutif représenté par l'autorité du Prophète : « *Ô vous qui croyez ! Obéissez à Dieu et à Son messenger et ne vous détournes pas de lui quand vous l'entendez.* »³⁵

Le terme *Sunna* englobe l'ensemble des faits, des gestes ainsi que les recommandations du Prophète. Cette seconde partie du droit islamique permet d'éclairer les écrits coraniques sur la base du vécu du Prophète Mohammed. Ainsi, tous ses dires, son comportement ont servi d'exemples à suivre, non seulement pour chaque musulman afin de faciliter son cheminement spirituel, mais aussi aux juristes qui analysaient précisément les réactions du Prophète pour apporter une solution à chaque problème. Ceci a permis d'observer une méthode à adopter afin de dégager les éléments permettant à chaque croyant de

³¹ Acronyme qui désigne l'organisation terroriste aussi connu sous le nom d' « Etat Islamique »

³² Afin de saisir au mieux les enjeux qu'impliquent la lecture du Coran, je vous invite à aller consulter *l'annexe 1 : verset controversé, deux approches différentes* qui démontre combien une interprétation littérale peut s'avérer dangereuse et combien la traduction d'arabe à français peut changer la donne.

³³ Cf. Lamrabet 2007, p.185

³⁴ Coran, 16:44

³⁵ Coran, 8:20

vivre en adéquation avec son époque tout en restant en cohérence avec la Sharī'a.³⁶

Toutefois, se référer à la Sunna n'a pas toujours été aisé car du vivant du Prophète, il déconseillait de retranscrire ses paroles afin d'éviter tout amalgame entre ses dires et la parole divine. Ceci ayant pour but de ne pas entraver la véracité du livre Saint. Cela a donc représenté un véritable obstacle pour les musulmans qui ont rassemblé les faits, les gestes et les recommandations du Prophète postérieurement. Ces Traditions deviennent ce que l'on appelle les *hadīths**, qui symbolisent une collection de paroles du Prophète et qui sont une partie importante de la Sunna.³⁷

Hadīth signifie littéralement « dire », « récit ». Les hadīths sont composés d'un texte, « matn », ainsi que des écrits venant d'une chaîne de transmetteur « isnād ». Ils ont été transmis par les compagnons et proches du Prophète. Celui qui a réuni le plus de hadīths est sans doute Abu Hurayra³⁸. On doit également leur transmission aux califes comme Omar, ou bien encore Anas Ibn Malik, mais également à la femme du Prophète, Aïsha. Après leur mort, les disciples des compagnons ont continué à recueillir ces hadīths qu'ils ont eux-mêmes transmis à leurs élèves. La référence directe à la Sunna n'a été possible qu'à partir du IXe siècle, lorsque le corpus de hadīths prend une forme définitive. A cet effet, l'imam Al- Shafī'ī, déclare l'usage de la Sunna comme étant primordial.³⁹

Les hadīths revêtent alors un caractère législatif prépondérant, ayant pour but d'apporter des réponses lorsque certains écrits coraniques restent flous, ou encore de compléter ou de corroborer ces derniers. On peut notamment donner l'exemple de la prière ou encore du jeûne qui relèvent d'une injonction divine, mais dont les réglementations faites autour de celle-ci sont apportées par les hadīths. Il existe une autre catégorie dans la Sunna qu'on appelle Sira, « comportement », qui narre quant à elle, avec chronologie, la biographie du Prophète, mais qui ne fait pas pleinement partie du droit islamique.⁴⁰

Cependant, nous l'avons déjà évoqué, rares sont ceux qui ont consigné les hadīths par écrit au temps du Prophète. De ce fait, il existe de nombreux dangers, car ces derniers ne sont pas à l'abri d'esprits malintentionnés qui se sont permis de faire circuler des « faux-hadīths ».

Les hadīths ont été classifiés selon deux méthodes : l'une regroupe les hadīths dits *musnad*, qui signifie « référence appuyée » et qui correspondent aux hadīths les plus sûrs car ils remontent directement au Prophète, prouvant ainsi leur authenticité. L'autre regroupe les hadīths dits *musannaf*, « répertoriés », qui sont accompagnés de commentaires. Il existe six recueils de hadīths venant respectivement de Muslim, Al-Bukhârî, Abû Dâwûd, At-Tirmidhî, An- Nasâ'î et Ibn Mâja qui sont des auteurs dont les recueils sont

³⁶ Cf. Tawfik 1998, p.106

³⁷ Cf. S. Ramadan 1997, p.49-50

³⁸ L'un des compagnons du Prophète.

³⁹ Cf. Tawfik 1998, p.106

⁴⁰ Cf. Stehly (date inconnue)

reconnus comme étant authentiques par les sunnites. Les chiïtes, eux, détiennent leurs propres recueils de hadîths.⁴¹

Aujourd'hui, les musulmans ne sont toujours pas à l'abri de ce que l'on pourrait qualifier de « faux-hadîths ». Les risques sont d'autant plus grands avec internet où l'on peut faire circuler ce que l'on veut. En effet, les forums et les réseaux sociaux font circuler de nombreux hadîths pas toujours authentifiés des six savants et qui représentent une menace pour quiconque ignore cela. En effet, beaucoup de fondamentalistes, de sectes et j'en passe se servent des hadîths falsifiés pour répandre leurs idées et semer la zizanie. C'est pourquoi, la complexité de la Sunna a donné lieu à une véritable science. Par ailleurs, voici une mise en garde d'Omar Ibn Al-Khattâb, deuxième calife : « *La Tradition est uniquement ce que le Prophète a établi et prescrit. Ne permettez pas à une erreur d'opinion de devenir une Tradition pour la Communauté.* »⁴²

3.2 Al-Fiqh

Nous avons maintenant compris ce qu'étaient les sources fondamentales du droit islamique et que ces dernières sont immuables. Cependant, l'absolutisme des sources primaires n'empêche en rien d'y consacrer une profonde réflexion. Au contraire, c'est cela qui doit pousser chaque musulman à se pencher en profondeur sur les versets du Coran afin d'en comprendre toute sa portée. En effet, le Coran a été révélé il y a de cela plusieurs siècles, à une époque où les mœurs, les besoins et les attentes étaient en tout point différents avec notre réalité. De ce fait, il est donc évident que la Sharî'a elle-même ne peut contenir toutes les solutions. Ceci a donc conduit à accompagner le Coran et la Sunna par de nombreux commentaires d'exégètes ou d'Oulémas* (savants) qui ont effectué de nombreux travaux d'interprétations adaptés à leurs époques respectives qui, aujourd'hui, ont été confondus avec la *Sharî'a* et que de nombreuses personnes ont fini par considérer comme étant des parties intégrantes du droit musulman, ce qui s'avère être totalement incorrect.

Cela a agi comme un frein et a contribué à fortifier la vision d'un islam réfractaire. Ces interprétations et jugements émis à travers le raisonnement de l'« ijtihâd* », sont connus sous la dénomination d'*Al-fiqh**. Le terme « Al-fiqh » est défini comme suit, par le Dr. Saïd Ramadan : « *Ensemble des lois tirées ou déduites du Coran et de la Sunna ou basée sur l'opinion des juristes si le Coran et la Sunna se taisent.* »⁴³

Pour la compléter, voici ce que dit Tariq Ramadan : « *Le fiqh est la façon dont les juristes, à la lumière du Coran et de la Sunna, ont pensé une législation qui soit en prise avec leur époque.* »⁴⁴

⁴¹ Cf. Soua (date inconnue)

⁴² S. Ramadan 1997, p.101

⁴³ S. Ramadan 1998, p.9

⁴⁴ T. Ramadan 2001, p.67

3.2.1 Ijtihâd

Lorsque les solutions ne se trouvent pas dans la Shari'a, on fait intervenir le raisonnement par l'*ijtihad*. Ce terme signifie littéralement « faire l'effort de ». Cette méthode est utilisée par les oulémas pour promulguer des décisions rationnelles adaptées aux contextes lorsque le Coran et la Sunna ne mentionnent rien. L'utilisation de l'*ijtihad* implique le consensus de l'opinion « *ijmâ** », c'est-à-dire de chercher l'unanimité auprès des savants, un raisonnement analogique « *qiyâs** », qui consiste à mettre en rapport deux choses pour en tirer leur similitude et émettre une conclusion. Par exemple, prenons le cas de la cigarette qui n'existait pas à l'époque. La question est de savoir si cela est licite ou non. Pour y répondre les juristes vont se référer à des faits passés et tenter de déduire une décision. La cigarette nuit à la santé et ce qui nuit à la santé est généralement prohibé. Enfin, l'*ijtihad* demande aussi la prise en compte de l'époque « *urf* » ou des coutumes.⁴⁵

Chaque lieu étant passablement différent, les jugements émis étaient souvent nombreux et distincts ce qui n'empêchait en rien l'authenticité des réponses. On a l'exemple de l'imâm As-Shâfi'î, qui corrigea sa jurisprudence à l'issue de son voyage de Bagdad au Caire. Il expliqua son geste en disant que la situation de Bagdad ne ressemblait en rien à celle du Caire et que ce qui était permis ici ne l'était pas forcément là-bas et vice versa. Cela implique donc que la Sharîa en elle-même est unique mais son exécution demande une adaptation à la réalité et suppose donc une pluralité. Ce procédé était déjà connu au temps du Prophète. L'exemple souvent mentionné est celui de Mu'âdh Ibn Jabal, un juge, envoyé par Muhammad au Yémen :

*Selon quoi jugeras-tu ? – Selon le livre de Dieu, répondit Mu'âdh ; -Et si tu ne trouves rien ? - Selon la tradition du Prophète de Dieu ; - Et si tu ne trouves rien ? – Alors je mettrai **toute mon énergie à formuler mon propre jugement**⁴⁶. Sur quoi le Prophète conclut : « Louange à Dieu qui a guidé le messenger du Prophète vers ce qui est agréable au Prophète. »⁴⁷*

Cet effort d'interprétation effectué par les juristes est communément appelé « Al-fiqh », qui réunit la totalité de la législation islamique, que ce soit au niveau spirituel ou social. Tout ce qui touche à la spiritualité n'est pas remis en question et reste donc dogmatique. A l'inverse, les affaires sociales ne sont pas immuables.

Le fiqh les concernant est donc une solution donnée par un juriste ou savant qui a mis « toute son énergie à formuler son propre jugement » à une période précise de l'histoire. Cet effort bien que respectable, ne doit en aucun cas être élevé au rang du Coran et de la Sunna. Ainsi, les oulémas de chaque époque se doivent de reconsidérer le fiqh et d'émettre leur propre réflexion pour parvenir à s'imprégner des textes sacrés et de rendre des décisions justes.

⁴⁵ Cf. Ramadan 2015, p.96-101

⁴⁶ Il s'agit de ma mise en abîme.

⁴⁷ T. Ramadan 2001, p.38

On parle souvent de « porte de l'ijtihâd ». En effet, après la mort du Prophète, l'islam a connu une grande effervescence et de nombreux savants se sont érigés pour se pencher sur les textes sacrés. L'accès à cette « porte de l'ijtihâd » aurait été permise sous le règne du calife Omar, jusqu'à sa fermeture sous le califat abbasside d'Al-Qadir, sous prétexte que les quatre écoles (respectivement l'école Hanbalite*, Hanafite*, Malikite*, Shafi'ite*)⁴⁸ étaient suffisantes. En fermant cette porte, on prétend que l'interprétation des sources fondamentales est terminée et qu'il n'y a plus rien à adapter. Celui qui osait prétendre le contraire était perçu comme un hérétique.⁴⁹

Ceci explique en grande partie la situation précaire dans laquelle se trouve l'islam : que ce soit les musulmans ou les non-musulmans, l'idée reste la même. Rien ne peut être remis en question. Or, la fermeture de l'ijtihâd relève d'un ordre humain et non divin. Comment peut-on prétendre condamner le raisonnement par l'ijtihâd sous prétexte que plus rien ne changera ? L'homme peut-il réellement décider de cela ? Il est vrai qu'avec la création des quatre écoles, un cadre a été fixé et l'on ne voyait plus l'utilité de se pencher sur les textes, étant donné qu'il semblait y avoir eu un long travail d'adaptation et de compréhension, ce qui peut expliquer la fermeture de ces portes de l'ijthad pour éviter toute déviation. Cependant, l'histoire, elle-même en constante évolution, sera réécrite en permanence. Notre réalité demande la réouverture de l'ijthad, condamné à tort par certains. Ce verset témoigne explicitement de la nécessité de la réflexion quant aux paroles divines : « [...] *Et à toi aussi, Nous envoyons ce Coran, afin que tu expliques clairement aux hommes ce qui leur a été révélé et afin qu'ils y réfléchissent*⁵⁰ .»⁵¹

Les époques changent. L'intelligence humaine change. Le monde musulman est sous le joug de tyrans qui utilisent la religion comme un prétexte pour arriver à leur fin. On l'a vu, sous chaque califat, il y a eu un effort, une réflexion quant à la compréhension des textes par le biais des mujtahids⁵² qui se comptent, aujourd'hui, sur les doigts d'une seule main.

3.3 Le Fiqh aujourd'hui

Après avoir compris tout ceci, on peut se demander quelle place occupe le fiqh dans la société islamique du XXIème siècle.

⁴⁸ L'islam sunnite reconnaît quatre écoles juridiques qui sont des références en matière de jurisprudence. Ainsi, les portes de l'ijtihâd auraient été fermées après la création de ces écoles, figeant à quelque part la jurisprudence qui se limite désormais qu'aux seules pensées de ces dernières. Pour en savoir plus sur ces quatre écoles, voir l'annexe 2.

⁴⁹ Cf. Chebel 2013, p.19-20

⁵⁰ Il s'agit de ma mise en abîme.

⁵¹ Coran, 16 : 44

⁵² Dénomination donnée aux savants travaillant les textes afin d'en déduire des décisions en utilisant l'ijtihâd.

3.3.1 Etat des lieux

Les quatre écoles demeurent toujours une référence en matière de dogme et de jurisprudence. La fermeture des portes de l'ijtihâd a été la source d'une véritable régression quant aux travaux liés à la législation. La peur de l'innovation empêche de poser un nouveau regard sur la Sharî'a pour en déduire un nouveau fiqh adapté au monde contemporain. Par contre, il existe toujours des outils permettant de répondre à certaines situations, comme le recours à la fatwa*⁵³ qui représente un décret religieux. Ce qui a changé, ce n'est nullement la manière de légiférer, mais le contexte actuel ainsi que les circonstances. Les sources juridiques existent, il reste aux législateurs d'émettre ces lois au cas par cas. De plus, à l'issue de la « Semaine du droit Musulman »⁵⁴ qui s'est déroulée à Paris en 1951, l'affirmation suivante en est ressorti :

Il est résulté clairement que les principes du Droit musulman ont une valeur indiscutable et que la variété des Ecoles à l'intérieur de ce grand système juridique implique une richesse de notions juridiques et de techniques remarquables, qui permet à ce droit de répondre à tous les besoins d'adaptation exigés par la vie moderne^{55, 56}.

Nous pouvons maintenant affirmer que la jurisprudence islamique est loin d'être inflexible. Le problème de ce XXIème siècle se situe, avant tout, au niveau de la pensée musulmane qui se doit d'être réévaluée et de ne pas rester prisonnière du passé. Tout l'enjeu tourne, dès lors, autour de la question de la modernité et de la capacité des intellectuels musulmans à imposer leur savoir religieux, « fiqh », en adéquation avec la réalité.

⁵³ Pour plus de détail concernant la fatwa, voir *annexe 3*.

⁵⁴ C'est lors de la « Semaine du droit Musulman » que s'est tenue l'une des premières rencontres entre professeurs, juristes etc. venant d'Europe ainsi que du monde arabe pour discuter du droit musulman.

⁵⁵ Il s'agit de ma mise en abîme.

⁵⁶ S. Ramadan 1997, p.69

4 Modernisme

Si aujourd'hui l'islam paraît réfractaire aux yeux des occidentaux, c'est avant tout dû à cette opposition constante entre islam et modernité*. Or, nous l'avons vu, rien dans la jurisprudence ne s'oppose quant à une possible réflexion autour de la modernité, laissant ainsi une large place au dialogue. L'erreur se situe dans notre tendance à voir l'Occident comme étant un modèle de référence en matière de modernité. On tente injustement d'appliquer l'idéologie moderne occidentale, dérivée de sa propre histoire, au reste du monde qui a vécu des faits historiques complètement différents. Ceci soulève inévitablement des points de frictions entre les différentes civilisations, dont la musulmane.

4.1 Histoire

En Europe, le Moyen-Âge est considéré comme étant une période historique longuement marquée par l'hégémonie du clergé, du roi et des riches. Les libertés ne représentent que le fantasme fou des plus faibles. Cependant, la société du XV^{ème} siècle se retrouve ébranlée par un mouvement qui va amener une toute nouvelle dynamique, notamment à la politique, en remettant en cause les pouvoirs de l'Eglise, et au niveau social, en incorporant des libertés garantissant l'intégrité de l'individu. Cette nouvelle effervescence est appelée *modernisation**. Cette idéologie naissante rejette tous les dogmes, les traditions ou encore les valeurs déjà établis qui restent figés au profit du progrès et de la modernité. On accède alors à une toute nouvelle ère où la science, la raison et la technologie brillent, où le génie humain occupera une place prépondérante.⁵⁷

Ainsi, à partir du XVII^{ème} siècle, les grands esprits se prononcent en faveur d'une modernisation et défendent à cœur ouvert ce mouvement de pensée. Le XVIII^{ème} siècle, quant à lui, est marqué par un mouvement littéraire et philosophique, appelé « Siècle des Lumières* ». Basée avant tout sur la raison, cette mouvance a pour but de faire évoluer l'homme en lui reconnaissant droits et libertés, et en rendant primordiale la quête du savoir. Leur combat est mené d'une part, contre le pouvoir absolu du roi et des inégalités sociales qui en découlent et, d'autre part, contre l'obscurantisme de l'Eglise dont ils dénoncent le fanatisme religieux.⁵⁸

⁵⁷ Cf. Ramadan 2001, p.25

⁵⁸ Cf. L'Histoire 2006, p.34-44

Actuellement, cette idéologie occupe une place centrale au sein de la société occidentale. Dominique Wolton définit la modernité d'aujourd'hui comme étant, avant tout, un rejet de la tradition et où la liberté de l'individu prime sur tout le reste. L'homme remplace sa foi en la raison et en la science, se libérant de toute doctrine et ainsi, il émet ses propres jugements et réflexions. Cette distanciation de l'homme vis-à-vis de la religion fait émerger un tout autre concept qui n'est autre que le principe de *laïcité** dont nous reparlerons plus loin. D'un point de vue politique, la modernité occidentale définit des cadres qui séparent le privé du public et marquent la prépondérance du rôle de l'Etat ainsi que la préservation des libertés et des droits, principe nécessaire à la démocratie. C'est donc sur cette base que s'est bâtie la société que nous connaissons.⁵⁹

Cette modernisation est ressentie comme une révolution où désormais l'homme rejette les dogmes qui ne reposent pas sur des faits scientifiques. Il définit les règles, ainsi sa condition de vie s'en retrouve considérablement améliorée. En confrontant l'apport de la modernité dans une société écrasée par un clergé autoritaire, on peut effectivement dire que l'apport de ce nouveau mouvement a été bénéfique pour l'homme. Cependant, il s'est également accompagné par de nombreux aspects négatifs.⁶⁰ L'être humain n'a jamais su faire preuve d'humilité et de modération. Tariq Ramadan dit :

*Comme toutes les révolutions, celle-ci n'a pas échappé aux excès : trop souvent, les moyens de la libération sont devenus des fins en soi dans une amnésie de toutes valeurs normatives. La liberté a appelé la liberté et le changement a entraîné le changement. [...] La rationalité est devenue la vérité et le progrès le sens et la valeur.*⁶¹

Ainsi, si l'idée principale était de se défaire de la religion, l'homme a fini par l'exclure complètement de sa vie. De cet abus de la modernité découle une nouvelle idéologie qu'on appelle le « modernisme* », ou que l'on appellera « l'idéologie moderne occidentale », dont l'essence même est composée des mots suivants : science, progrès, croissance. Le terme exact de « modernisme » n'apparaît que relativement tard. C'est en 1904 que ce mot prend forme en Italie. Il est également utilisé plus tard, en 1907, par le pape Pie X pour dénoncer le danger émanant de cette idéologie dans le décret *Lamentabili*. Il condamne fermement le modernisme et compare ce mouvement de pensée à l'apostasie.⁶²

⁵⁹ Cf. Wolton 1993, p.71

⁶⁰ Cf. Touraine, 1992, p.25-30

⁶¹ T. Ramadan 2001, p. 28

⁶² Cf. L'Histoire 1998, p.40

On observe donc des affrontements nets entre religion et modernité et cela continue en ce XXI^{ème} siècle. En réaction au modernisme qui voue un rejet total de la religion, des mouvements fondamentalistes et intégristes*⁶³ prennent de l'ampleur dès les années 1970, pour tenter d'amorcer un retour du religieux.⁶⁴ Une autre mouvance émerge et s'oppose à l'intégrisme religieux mais qui se veut de garder un rapport à la foi en tentant de concilier religion et modernité. Marcel Gauchet l'appelle « *les nouveaux mouvements religieux* ». ⁶⁵ Je trouve que cette appellation est justifiée car jusqu'à présent, on a assisté à de nombreuses luttes séculaires entre la religion et la modernité, une sorte de rapport de force où chacun veut s'imposer.

La modernité a voulu éclipser la religion et celle-ci a voulu éclipser la modernité. La nouveauté se situe donc dans une entente entre ces deux idéologies, jusqu'à présent inimaginable.

Ce besoin d'un retour en arrière est particulièrement prégnant dans le tiers-monde, où la modernité y est encore toute fraîche. Ces changements, amenés par l'Occident dans le contexte de la colonisation, ont complètement bouleversé ces pays où la tradition était le pilier de la société. Beaucoup voient leur foi menacée et c'est ce qui ouvre une large brèche à l'émergence des partis extrêmes. C'est le cas notamment du wahhabisme*⁶⁶ ou encore des Frères musulmans*⁶⁷ qui ont émergé pour se positionner contre la domination anglaise. On peut remarquer ces phénomènes en Iraq, en Afghanistan et bien d'autre encore où l'arrivée des occidentaux a remué plus que jamais leurs mœurs. Comme l'a dit Marcel Gauchet, un retour en arrière demande la reconstruction d'une société.⁶⁸ La réciprocité est d'autant plus vraie : la modernité exige qu'on y soit préparé et demande également un grand bouleversement des longues traditions profondément ancrées dans les mentalités. De plus, comme expliqué plus haut, l'histoire occidentale n'a pas connu les mêmes événements traumatisants que l'orientale. La modernité imprégnée du passé des occidentaux ne peut être vue et vécue de la même manière en Orient.

⁶³ Le terme «fondamentalisme » désigne le combat des protestants américains en 1920 pour que la Bible représente l'unique et intouchable vérité. On veut alors que la religion retrouve sa place d'antan. Le terme « intégrisme » quant à lui, apparaît autour des années 1900 par les opposants du modernisme dans les Eglises et qui confrontent les « catholiques intégristes » aux « catholiques modernisateurs ». L'islam n'échappe pas au qualificatif et on lui attribue l'équivalent d' « islamisme ». Actuellement, on ne fait plus aucune distinction et ces termes sont appliqués à tout va. Par exemple, on parle de« fondamentaliste musulman ».

⁶⁴ Cf. L'Histoire 1998, p.32-35

⁶⁵ L'Histoire 1998, p.33

⁶⁶ Voir chapitre 6

⁶⁷ Organisation réformiste qui se réclame du sunnisme, fondé par le Cheikh Hassan Al-Banna en 1928 en Egypte dont l'objectif principal est de se libérer des Anglais. Ce mouvement préconise un retour de la foi qui aurait été perdu. Les frères musulmans jouent un rôle prépondérant dans la société notamment en donnant aux jeunes l'accès à l'éducation. Nombreuses écoles sont ouvertes ainsi que des hôpitaux et des mosquées. Après l'assassinat d'Al-Banna en 1949, les Frères musulmans se radicalisent sous les commandements de Sayyid Qutb.

⁶⁸ Cf. L'Histoire 1998, p.36-37

Ainsi, la modernité renferme autant de côtés mélioratifs que péjoratifs. Sa progression à travers les siècles a donné forme au modernisme, imprégné de l'histoire occidentale. Comme l'a dit le Dr. Mallory Schneuwly Purdie « [...] *l'Europe a construit sa modernité contre le religieux, figeant à quelque part le religieux dans l'antithèse de la modernité.* »⁶⁹ Nous mettons donc ici le doigt sur l'un des problèmes contemporains majeurs. Si, selon les occidentaux, religion et modernité ne font pas bon ménage, il n'en est pas de même pour le reste du monde. La modernité occidentale n'est pas applicable sur un plan planétaire.

4.2 L'Etat et la religion : le principe de « laïcité »

L'histoire du modernisme est donc marquée par cette distanciation de l'homme par rapport à la religion et une séparation s'opère entre l'Etat et l'Eglise, ce qui donnera naissance au principe de laïcité. Lorsque l'on se réfère à ce principe, l'on pense immédiatement au modèle français qui « *comprend le laïc comme étant l'expulsion du religieux de l'espace public* »⁷⁰ Or, la définition de la laïcité ne peut se limiter qu'à la conception française qui est le fruit de son histoire. Jean Baubérot dit :

La séparation française, comme celle d'autres pays, est une production historique et sociale.⁷¹ Elle est le résultat d'un ensemble d'actions et de réactions dues aux différents groupes en présence. Par l'ensemble de ses comportements, le camp catholique l'a produite au même titre (quoique de façon différente) que le camp laïque.⁷²

De ce fait, la laïcité peut s'articuler différemment d'un endroit à l'autre et admet une pluralité. Par exemple, la vision suisse de la laïcité n'est pas du tout la même qu'en France.

4.2.1 En terre d'islam

La modernité occidentale s'est donc articulée par rapport à son histoire, qui a mené à une séparation claire entre religion et état connu sous le principe de laïcité. Il serait donc intéressant de relever quels rapports entretiennent les orientaux vis-à-vis de la religion. Reconnaît-on un principe de laïcité ? Un musulman peut-il vivre dans un système laïc ?

Pour commencer, la laïcité à promptement dite, n'existe pas en islam tout simplement car la religion fait partie du quotidien de chacun.⁷³ Lorsque l'on parle d'islam, on se réfère directement à une religion. Une religion se rapporte à des croyances, à des dogmes et des pratiques créant un cadre pour l'homme et qui le mettent en relation avec le divin. Or, après avoir approfondi la question de la jurisprudence, on constate

⁶⁹ Cf. Annexe 5 : interview de Mallory Schneuwly Purdie

⁷⁰ Cf. Annexe 5 : interview de Mallory Schneuwly Purdie

⁷¹ Il s'agit de ma mise en abîme.

⁷² Baubérot 1990, p.76

⁷³ Cf. Annexe 6: interview de Miriam Amrani

que la Sharî'a ne regroupe qu'un faible pourcentage en ce qui concerne le dogme, l'essentiel étant principalement axé sur une législation afin de vivre de façon harmonieuse avec sa croyance.

Ainsi, de nombreux travaux de penseurs ont été effectués afin de démontrer que l'islam prend une connotation qui va au-delà du terme « religion » car il régleme non seulement la relation avec un Transcendant, mais intervient aussi au niveau politique, social et économique.

Il accorde une priorité à la réflexion juridique avant l'aspect dogmatique et contrairement au christianisme, l'islam n'a pas cherché à opposer la foi à la raison, mais plutôt à faire en sorte que l'une ne soit pas dissociable de l'autre⁷⁴ : « *Il y a certes dans la création des cieux et de la terre, dans la succession des nuits et des jours des signes pour ceux qui sont doués d'intelligence*⁷⁵. »⁷⁶

Ceci est donc une différence fondamentale entre l'Orient et l'Occident. Quand le but de l'Occident était de se défaire de l'obscurantisme de l'Eglise en séparant la religion du reste, celui de l'Orient était d'intégrer la religion à leurs affaires sociales. Les esprits étaient tournés vers le fiqh pour adapter la loi islamique de façon optimale. D'ailleurs, Tariq Ramadan dit de cela : « [...] ici⁷⁷, aussi étonnant que cela puisse paraître aux oreilles des penseurs occidentaux, la raison a produit des réponses « religieuses » *par nature et par nécessité*⁷⁸. »⁷⁹

De plus, les luttes qui ont eu lieu en Orient se sont faites contre l'Occident lui-même, ou plus précisément, contre les pays colonisateurs et que les frustrations sont dirigées contre l'idéologie du colon et non contre la religion.⁸⁰

De ce fait, comment pourrait-on aboutir à une laïcité (tel que l'Occident la conçoit) en terre d'islam ? On peut dire qu'il existe une forme de laïcité d'une part au niveau des lois, où pour de nombreux pays musulmans, c'est le code napoléonien qui régit et non la Sharî'a. De façon générale, les imams n'interfèrent que très peu dans les affaires de l'Etat, laissant cela au militaire et s'investissant plus sur le plan social. Ce n'est pas toujours le cas, l'Iran ou encore l'Arabie Saoudite sont des exceptions.⁸¹ Une laïcité pourrait s'appliquer en Orient mais selon des critères et des perspectives complètement différentes de l'Europe.

⁷⁴ Cf. T. Ramadan, 1994, p. 56-81

⁷⁵ Il s'agit de ma mise en abîme.

⁷⁶ Coran 3 :190

⁷⁷ « Ici », fait référence à la terre islamique.

⁷⁸ Il s'agit de ma mise en abîme.

⁷⁹ T. Ramadan, 1994, p. 82

⁸⁰ Cf. Annexe 5 : interview de Mallory Schneuwly Purdie

⁸¹ Cf. Annexe 6 : interview de Miriam Amrani

Cependant, ceci n'empêcha pas les tentatives de laïcisation à l'occidentale. C'est le cas, par exemple de la Turquie sous Atatürk⁸², ou encore de la Tunisie sous Bourguiba⁸³. Toutefois, ceci a eu un effet inverse et la religion est revenue en force, se choquant à ce modèle de laïcité car comme l'a dit Tariq Ramadan, la raison mène à la religion et aujourd'hui plus que jamais, en terre d'islam.

Si une laïcité à l'occidentale ne peut prendre forme en Orient, cela n'empêche pas un musulman de vivre dans un système laïc et de pratiquer sa religion en toute liberté. Il peut prier, jeûner et respecter les fondements majeurs de l'islam qui accordent une grande importance au savoir et à l'instruction ouverts à tous en Occident, à l'inverse des pays musulmans où l'on rencontre un grand taux d'illettrisme. Il existe encore de nombreux points que l'on pourrait citer mais l'essentiel à retenir est que le principe de laïcité, même s'il se distingue de la religion laisse toutefois à chaque individu une liberté religieuse.⁸⁴ Ainsi, le musulman ne devrait pas rencontrer d'obstacles. D'ailleurs, on dit de la Sharî'a qu'elle est valable en tout temps et lieu. Il ne reste qu'au croyant de faire le travail pour s'adapter à ce qui l'entoure, sans ignorer que ce qui reste du dogme (les cinq piliers) est indiscutable.

⁸² De son vrai nom Mustafa Kemal. Il abolit le califat et déclare la Turquie comme un Etat laïc en 1924.

⁸³ Habib Bourguiba, président de la Tunisie de 1957 à 1987.

⁸⁴ Cf. T. Ramadan, 1994, p. 110-123

5 Féminisme islamique

La question féminine en islam est primordiale, surtout si l'on veut parler de réforme. Trop longtemps prisonnières d'une vision patriarcale de l'islam, de plus en plus de femmes s'élèvent contre l'hégémonie masculine et veulent, elles aussi, intégrer le domaine religieux.

Les féministes au sein de l'islam se distinguent en deux catégories. On a, d'un côté, des féministes dites « musulmanes »* qui ont grandi dans un environnement islamique et dont l'idéologie va se rapprocher des féministes occidentales, et de l'autre, les féministes dites « islamiques »* qui vont chercher leur émancipation à travers les écrits coraniques. C'est donc cette deuxième catégorie qui va attirer notre attention.⁸⁵ Nombreuses intellectuelles musulmanes tentent de se faire entendre à travers la presse et les livres en proposant, par exemple, des travaux de réinterprétation du Coran (ijtihâd) pour démontrer que le Coran n'est pas sexiste et qu'aucun passage ne justifie la soumission de la femme par l'homme. C'est le cas par exemple d'Amina Wadud qui publie un livre « *Le Coran et les Femmes : Relire les Textes Sacrés à partir d'une Perspective Féminine.* »⁸⁶



Figure 1 Amina Wadud, grande figure du féminisme musulman

Cependant, pour qu'une femme contribue à ces réformes, elle doit en avoir les moyens ce qui nous amène directement au point suivant.

5.1 Comment la femme musulmane peut-elle contribuer à une réforme de l'islam?

Cette question est d'une grande importance car c'est ce qui donnera à la femme tous les moyens pour contribuer à une réforme de l'islam. Il s'agit tout simplement de lui donner accès à l'éducation et au savoir. « [...] Et à toi aussi, Nous envoyons ce Coran, afin que tu expliques clairement aux hommes ce qui leur a été révélé et afin qu'ils y réfléchissent. »⁸⁷

Ce verset démontre que chaque être humain est tenu d'émettre une réflexion quant aux paroles divines. Cependant, comment une femme n'ayant reçu aucune instruction et ne sachant même pas lire pourrait-elle comprendre ce que Dieu préconise ? Les femmes vivant au Moyen-Orient ou dans les pays musulmans en général, ont aujourd'hui une éducation trop négligée. Beaucoup se voient même refuser l'accès à l'instruction sous prétexte que ce ne soit pas « islamique ». Il n'y qu'à voir notre actualité, où les groupes

⁸⁵ Cf. Annexe 5: interview de Mallory Schneuwly Purdie

⁸⁶ Cf. Hautemanière 2014

⁸⁷ Coran, 16: 44

terroristes font des écoles et universités leur cible privilégiée. Preuve en est que l'instruction représente un danger pour ces fanatiques qui comptent sur l'ignorance des gens pour répandre leurs conceptions de l'islam. En me basant sur mes nombreuses lectures, notamment de livres écrits par des femmes, ma pensée que l'éducation donnerait à la femme toutes les clés en main pour prendre part à cette nouvelle dynamique n'a fait que se renforcer. L'une de mes lectures qui m'a le plus interpellée est celle du WLUML, *Women Living under Muslim Laws*, un réseau féministe, et de la retranscription de l'une de leur réunion qui a eu lieu en 1990. Elles l'ont intitulé « *For Ourselves. Women Reading the Qur'an* » (Pour nous-mêmes. Des femmes lisent le Coran.). Lors de cette assemblée, nombreuses femmes ont pu échanger leurs points de vue, soucis, et questions avec d'autres comparses venues du monde entier. Pour moi, l'intérêt de ce texte réside dans le fait que ce sont des femmes qui discutent autour d'une table ronde au sujet l'islam, ce qui est assez inédit.

Tout d'abord, la particularité de cette réunion se situe au niveau de la diversité des origines. En effet, la plupart de ces femmes viennent des quatre coins du globe comme des Etats-Unis, de l'Inde, du Bangladesh, de l'Indonésie, du Pakistan, de la Malaisie, du Sri Lanka et bien d'autres encore. Ceci implique donc une énorme richesse car chacune d'elle apporte un vécu et divers points de vue concernant différents problèmes sociétaux et religieux auxquelles les femmes sont confrontées. Ainsi, elles ont pu constater que leur situation individuelle était très différente les unes des autres et ce en pratiquant la même religion. Le constat qui en est ressorti est que les mœurs ont fini par être confondues avec l'islam puis être appliquées en son nom comme c'est le cas avec la circoncision féminine. Surtout présente en Afrique, cette pratique choqua des femmes venant d'ailleurs et dont elles n'en avaient jamais entendu parler. Preuve en est que l'islam n'a jamais exigé cette pratique, au même titre que le Prophète.

Ensuite, la seconde particularité est leur motivation à provoquer un débat où chaque femme exprime son opinion sur les questions de la jurisprudence musulmane. Ce genre de discussion « érudite » de l'islam a pendant longtemps été entrepris par des hommes. L'absence des femmes est surtout expliquée par leur manque d'instruction ce qui les mettaient en marge de la société. Or, dans la société occidentale, la femme a pleinement accès à l'éducation. Cette tendance s'est donc rapidement propagée et a permis aux femmes du tiers-monde d'en avoir également accès. Malheureusement, cette accessibilité n'est réservée qu'aux femmes qui en ont les moyens.

La plupart d'entre elles sont des femmes formées, qui parlent en connaissance de cause. Entre historienne, psychologue, spécialiste en droit islamique et bien d'autres, le niveau de formation y est très relevé. C'est cette éducation qui leur permet aujourd'hui de se soulever contre l'hégémonie masculine et d'entrer à leur tour dans le monde de la jurisprudence islamique. Cela prouve donc que les femmes ayant eu accès aux études, sont tout à fait aptes à intégrer le domaine religieux.

Ce sont ces mêmes femmes instruites qui joueront un rôle prépondérant dans une éventuelle réforme de l'islam. En Occident, les médias nous montrent principalement des féministes « anti-islamiques », comme Taslima Nasreen, qui dénigrent avec violence les écrits religieux. Des blasphèmes qui ont un fort impact sur l'opinion public. D'un côté, ils contribuent à véhiculer cette image d'un islam tyrannique et de l'autre, cette femme s'en retrouve exilée et régulièrement menacée de mort. A quoi et à qui cela profite-t-il ? Bien que je comprenne que son expérience « islamique » traumatisante l'ait profondément touchée, et que c'est son libre choix de s'exprimer, je persiste à croire que la diffamation n'est pas la solution. Je pense effectivement qu'une femme musulmane qui recherche cet effort de compréhension dans les textes coraniques va opérer un réel changement. Une féministe respectant les sources fondamentales sera certainement plus écoutée par les hauts dignitaires de sa propre religion que celle qui tente de le rejeter. Bien évidemment, aujourd'hui, le travail de ces féministes n'en est que peu connu et leur impact paraît insignifiant. Mais ce n'est là que le début d'un long combat qui ne fait que commencer.

6 Réformes de l'islam

Le chapitre sur la jurisprudence nous a donc appris, au premier abord, que rien dans la Sharî'a ne semble faire obstacle à une possible conciliation entre islam et modernité⁸⁸. Dès lors, la question de la réforme est primordiale. Il est important de noter que le terme de « réforme » dans le jargon musulman peut signifier deux choses. L'une se réfère à une purification de l'islam pour un retour à la forme la plus authentique et l'autre, se rapporte aux partisans d'une évolution de l'islam vers une vision occidentale. Ainsi, à travers ces deux visions de la réforme musulmane, nombreux penseurs se sont manifestés et avec eux, de nombreuses idéologies et mouvances ont émergé. Bien qu'ils se distinguent, ces réformateurs convergent tous vers une seule idée: se défaire des traditions laissées par les autorités juridiques du passé. (Taqlîd*).⁸⁹

6.1 Un retour aux origines

Ce retour aux origines ne s'exprime pas de la même manière en fonction des différents courants. Certains préconiseront un retour aux origines dans les lettres en ayant recours à une interprétation littérale, tandis que d'autres favoriseront un retour en arrière pour retrouver l'esprit dans lequel la Sharî'a a été comprise en faisant appel à une interprétation contextuelle et en appliquant la méthode progressive*.

6.1.1 Salafisme et wahhabisme

Avant de sombrer dans l'extrémisme, ces deux mouvements avaient pour but au début de leur existence de réformer l'islam. Bien que l'on s'évertue à croire le contraire, ces mouvements ne sont rien d'autres que des produits de la modernité mais dont l'idéologie elle-même s'érige contre la modernité.

Commençons donc d'abord par le salafisme*. Ce terme trouve ses racines dans le mot arabe *salaf** qui veut dire « prédécesseur » et qui se rapporte aux premiers musulmans^{90,91}. Ce courant réclame un retour à un islam « des pieux ancêtres » et se veut de retrouver un accès direct aux textes (sans passer par des intermédiaires comme celui des quatre écoles par exemple) pour se défaire des traditions qui se sont introduites dans la religion.

⁸⁸ Modernité ici fait référence à l'époque dans laquelle l'on vit.

⁸⁹ Rappelons-nous que l'un des problèmes majeur est la confusion entre fiqh et Sharî'a qui a conduit à figer la religion.

⁹⁰ Période où commençait à se constituer la Oumma.

⁹¹ Cf. Chebel, 2013, p. 239

Afin de comprendre la pensée salafiste, nous devons d'abord en revenir au hadîth suivant: « *La meilleure génération est la mienne, puis celle qui lui succède, puis la suivante.* »⁹². Selon l'opinion la plus répandue, on fait ici référence à trois siècles qu'on considère comme étant les « meilleurs » en matière de culte à Dieu et de leur rapport aux textes. D'après les salafistes, ces premiers musulmans sont « meilleurs » due à la proximité de leur époque avec celle du Prophète et des textes. Ils pensent donc qu'il faut revenir à la

Sharî'a pour la comprendre comme ces salafs l'ont compris et voient en leurs prédécesseurs une vérité absolue. Or, nous avons relevé dans les chapitres précédents que seules les sources fondamentales sont immuables et qu'aucun être humain n'avait les attributs nécessaires pour figer les textes à leur seule pensée. Si de premier abord le salafisme ne se rapportait qu'à une lecture et pensée religieuse, il se transforme progressivement en une idéologie englobant une sphère politique avec le wahhabisme.

Apparu au XVIIIème siècle, le wahhabisme est un courant inspiré du salafisme et s'appuyant du rigorisme de l'école hanbalite fondé par Mohammed Ibn Abd Al-Wahhab⁹³. Si cette doctrine est aujourd'hui très controversée et souvent perçue comme étant extrême, elle reste avant tout une tentative de réforme non seulement religieuse mais également sociale et politique. Abd Al-Wahhab voulant rappeler l'unicité de Dieu (Tawhîd), préconise un retour aux temps des premiers croyants afin d'avoir le même regard qu'eux vis-à-vis des sources fondamentales, tout en laissant de côté les commentaires effectués par les anciens exégètes. En faisant cela, Abd Al-Wahhab veut dénoncer la faiblesse de la foi et de la pensée musulmane dans un empire Ottoman en plein déclin. En 1744, il signe un pacte avec Mohammed Ibn Saoud dans le but de réformer le premier foyer de l'islam pour rappeler aux musulmans leur foi et où se trouve leur devoir. C'est sur cette base qu'il compte bâtir le futur Etat saoudien (qui verra le jour en 1932).⁹⁴ Voilà donc l'esprit dans lequel Abd Al-Wahhab fonda sa doctrine.

Cependant, toute idéologie subit dérive et perversion, le wahhabisme n'étant pas l'exception à la règle. L'alliance avec la maison des Saoud perdure génération après génération, garantissant le maintien du wahhabisme en Arabie Saoudite moderne.

⁹² Rapporté par Boukhari et Muslim.

⁹³ Ce dernier a beaucoup été influencé par Ibn Taymiyya, théologien qui a vécu entre 1263 et 1328. Son rigorisme religieux, sa lecture coranique littéraliste ainsi que son refus de suivre le taqlîd connaissent un franc succès dans le salafisme notamment et des prédicateurs comme Abd al-Wahhab. Cependant, ce dernier pousse cette « orthodoxie » religieuse encore plus loin.

⁹⁴ Cf. T. Ramadan, 2002, p.40-45

Cette doctrine devient rigoriste et justifie ses propos à travers des approches littéralistes du Coran et de la Sunna.⁹⁵ Ne prônant plus seulement un retour de foi, ils accusent nombreux musulmans, si ce n'est dire tous, d'impiété. D'ailleurs, un mouvement issu du wahhabisme connu sous le nom de « takfiri* » rejette et excommunie tout individu ne respectant pas les principes de ce mouvement. Aujourd'hui, le wahhabisme est perçu comme étant dangereux et innovateur à l'islam lui-même autant par les sunnites que les chiites. Nombreux sont ceux qui renient en bloc cette idéologie à l'image, par exemple, de Yusri al-Azhari, cheikh à l'université d'Al-Azhar*.⁹⁶ On a donc des tentatives de réformes qui débouchent sur une idéologie « exclusive »⁹⁷, où l'on rejette toutes divergences d'opinion. On se rapproche dès lors du radicalisme.

⁹⁵ Cf. Descamps 2016

⁹⁶ Cf. Hindi 2015

⁹⁷ Cf. Bajrafil 2015

6.1.2 Les réformistes classiques

Nous venons donc d'aborder deux courants qui se sont forgés à travers les idées de réformistes comme Abd Al-Wahhab. Ne pouvant nous limiter qu'à ces deux, il serait intéressant de relever d'autres types de réforme et, plus particulièrement, de nous pencher sur les réformateurs sans les apparenter à quelques mouvances que ce soit afin de mettre en exergue l'esprit dans lequel se trouvaient ces derniers.

Ces réformistes classiques commencent à se manifester lors de la renaissance culturelle, religieuse et politique dans laquelle le monde arabe a été plongé au XIXe siècle, connu sous le nom de la « Nahda* ». Les intrusions répétées de l'Occident en Orient jouent un rôle majeur dans cette révolution. La modernité apportant son lot de changements, elle demande une reconfiguration politique et religieuse. De grands penseurs arabes et musulmans, voulant rester fidèles à la Sharî'a, s'adonnent dès lors à la réflexion. C'est d'ailleurs ce mouvement qui sera le véritable instigateur d'une réforme de l'islam pour s'adapter à la modernité. S'appuyant sur le hadîth suivant, « *Certes, Allâh enverra un revivificateur de la religion auprès de cette communauté*⁹⁸, et ceci à l'avènement de chaque siècle. »⁹⁹, une véritable réforme à visée moderne verra le jour. Entendons-nous. On veut revenir aux sources fondamentales trop longtemps confondues avec le fiqh pour relever les premiers défis de la modernité.

A l'inverse du Salafisme et du Wahhabisme il ne s'agit pas d'effectuer un retour en arrière pour s'aligner sur ce que furent les pensées et les décisions prises par les premiers croyants vis-à-vis des situations qu'ils rencontraient mais plutôt d'un retour en arrière sur le véritable esprit dans lequel se trouvaient ces premiers musulmans, à savoir d'élaborer des jurisprudences en symbiose avec l'époque et le lieu afin de s'adapter aux mieux à la modernité tout en restant en adéquation avec les principes fondamentaux de la Sharî'a. Ainsi, de nombreux réformistes, comme Jamâl al-Dîn al-Afghâni, Rachid Rida, Mohammed Iqbal ou encore Mohammed Talbi, se penchèrent sur la question de la modernité et exposèrent leurs pensées à travers de nombreux ouvrages.¹⁰⁰ On cherche à apporter des réponses de nature religieuse sans pour autant s'enfermer dans le dogme.

L'ijtihâd devient l'outil par excellence. On a recours dès lors à une interprétation contextuelle. On s'appuiera notamment sur la question de la « *philosophie du gradualisme ** »¹⁰¹ selon les termes d'Asma Lamrabet ou bien de « *la méthode progressive* »¹⁰² selon ceux du Dr. Saïd Ramadan.

⁹⁸ La communauté ici fait référence à la Oumma.

⁹⁹ Rapporté par Abu Hurayra

¹⁰⁰ Cf. Pignon 2012

¹⁰¹ Lamrabet, 2007, p.201

¹⁰² S. Ramadan, 1997, p.82

Au temps du Prophète les mœurs avaient une place prépondérante au sein de la société. Avec la révélation coranique, les changements demandés pouvaient paraître trop contraignants et les mentalités avaient du mal à s'y faire. Pour ne pas risquer de mettre à mal une société islamique naissante et fragile, on décide, dès lors, d'incorporer des étapes transitoires pour laisser le temps à ces esprits de changer. Bien évidemment, cette méthode progressive à trop vite été oubliée, et nombreux esprits sont restés figés dans le passé. Cette idée de réforme est accueillie de manière positive par les populations, au grand mécontentement des « traditionnalistes ».

6.2 Réforme libérale

Cet autre « type » de réforme se distingue de celle dont nous venons d'aborder car elle cherche surtout à s'aligner sur une vision occidentale de la religion et de la modernité.

6.2.1 Musulmans « laïcs »

La dernière mouvance que l'on abordera est celle revendiquée par les musulmans vivants en Occident et qui se disent « laïcs »¹⁰³. Ce terme en dit bien long. On l'a vu, le siècle des « Lumières » s'est caractérisé par un affranchissement de l'homme par rapport à la religion donnant forme aux concepts de laïcité ou de Droits de l'homme.

Ces musulmans « laïcs » sont donc partisans d'une réforme islamique digne des lumières ce qui implique de revoir certains principes islamiques au profit des pratiques ou traditions occidentales. Ils préconisent la séparation entre l'Etat et religion et de mettre un point d'honneur à respecter les principes humains¹⁰⁴ et ont pour conviction que les croyances de chacun doivent rester dans le domaine du privé. De nombreux penseurs, comme Mohammed Arkoun ou encore Abdelmajid Charfi, sont rattachés à ce mouvement laïc.¹⁰⁵

La particularité de ce courant, c'est qu'il n'hésite pas à se manifester d'une manière distinguée de la Sharī'a lorsque certains de ses principes se heurtent avec les Droits de l'homme par exemple, tout en étant parfois à la limite du blasphème.¹⁰⁶

De manière générale, ces musulmans progressistes connaissent un fort succès en Occident mais sont souvent discrédités dans le monde musulman.

¹⁰³ Ils sont aussi connus sous le nom de « rationaliste » ou encore de « progressiste ».

¹⁰⁴ Pour plus de détails concernant les Droits de l'homme, voir annexe 4.

¹⁰⁵ Cf. Zouari 2009

¹⁰⁶ Cf. Nada 2006

7 Quels courants pour ce XXI siècle ?

Les vagues de réformes qui ont secoué l'islam ont contribué à l'émergence de nombreux courants. C'est pourquoi, il serait intéressant de juxtaposer ces différentes mouvances « traditionnelles » et « libérales » afin d'observer jusqu'où s'étendent les influences de chacune en matière de modernité et de voir quel courant pourrait avoir une chance de grandir en ce XXI^{ème} siècle, dans un monde qui appelle à une réforme.

Prenons-les cas par cas.

On se mettra d'accord pour dire que ces courants traditionnels à l'image du wahhabisme par exemple, ne sont rien d'autres que des fruits de la modernité. On s'accordera d'autant plus sur le fait de dire que cette modernité n'est pas figée et que ces courants nés un, voire deux ou trois siècles plus tôt ne suivent plus la cadence et se retrouvent limités pour répondre aux besoins exigés par les nouvelles sociétés.

La Sharî'a est valable en tout temps et en tous lieux et demande à être constamment travaillée pour en déduire un fiqh au moyen de l'ijtihâd. De ce fait, ces courants se rapportant à une époque spécifique et donc à un fiqh qui lui est propre, ne peuvent faire partie de notre réalité. Vous me direz qu'on peut remettre à jour ce fiqh, et donc faire en sorte que ce courant reste d'actualité. C'est vrai, on pourrait. Or, l'histoire nous montre le contraire. Chacun de ces courants se construit sur une idéologie moderne qui lui est propre. Doucement, mais sûrement, leur nombre d'adeptes augmentent, donnant à ces mouvements une telle prépondérance qu'ils pensent détenir la vérité absolue et se ferme au reste. Des règles et des lois sont établies définitivement et l'on se mue dans un tel hermétisme que toute innovation frise l'impiété. Le cas concret du wahhabisme corrobore cette réalité. L'idée de base n'était pas mauvaise mais au fur et à mesure un rigorisme sans équivoque s'installe et des mouvements comme les takfiris apparaissent. Les hommes ne jurent plus que par ces lois qu'ils pensent immuables et ont fini par les suivre aveuglément.

C'est ainsi qu'un mouvement, de premier abord moderne, devient antimoderne, devenant hermétique à toute forme de réforme.

Le deuxième cas qui se présente à nous est l'idéologie promulguée par les musulmans laïcs. Ces derniers, contrairement au mouvement traditionnel, se placent à la tête de la hiérarchie de la modernité, autrement dit à la tête de l'idéologie moderne occidentale.

Le statut du Coran, qui représente la parole divine, est remis en cause pour permettre à certains principes de primer sur le droit islamique. Ces progressistes connaissent un franc succès en Occident car leurs idées restent sur la même longueur d'onde que celles de la pensée occidentale. Cependant, en agissant de la sorte, ils ne respectent pas l'esprit de l'islam qui est celui de voir en la Sharî'a un fondement incontournable, qui donnera tous les principes régisseurs. On peut presque dire que « trop de modernité, tue la modernité. ». Quel est l'intérêt de réformer l'islam si on n'en respecte pas les fondements ? Par ailleurs, ces réformateurs sont, pour la plupart, discrédités dans le monde musulman car les réformes qu'ils préconisent sont considérées comme une offense à l'islam lui-même. De ce fait, ce courant me paraît peu crédible en ce XXI^{ème} siècle.

Pour ma part, je pense qu'il ne faut retenir que la pensée réformatrice qui a animé chaque courant à l'exemple des réformateurs classiques issues de la Nahda dont nous avons parlé précédemment. Je ne les ai volontairement associés à aucune mouvance et les ai limités à leurs seules idées d'une réforme de l'islam qui m'a semblé la plus juste, à savoir de revenir et de tenir compte de l'enseignement islamique tout en essayant de le concilier à la modernité. C'est cette perspective, qui selon moi, a une chance d'éclorre et donnera toute sa splendeur à une réforme de l'islam.

Pour en revenir à notre siècle, je pense qu'il n'existe aucun courant particulier, car ceux d'hier ne seront forcément pas ceux de demain. Les courants de ce XXI^{ème} siècle sont en pleine construction et dont nous entendrons sans doute parler de façon rétrospective dans dix, vingt voire trente ans. Il faut cependant que chacun reste dans cet esprit et dans cet effort d'interprétation pour s'adapter de façon optimale à son époque contemporaine, sans chercher à s'enfermer dans ce qui lui paraît être la vérité.

8 Conclusion

Nous arrivons donc au terme de ce travail qui n'aura pas été loin s'en faut de tout repos. Cependant, comme on le dit souvent, toute bonne chose a une fin et il est temps pour moi d'apporter ma contribution et prendre part d'une manière indirecte à ce débat qui agite le monde occidental et musulman autour de la question de la réforme. En espérant que mes recherches auront su amener plus de clarté et qu'elles permettront à certains de saisir tous les enjeux de cette modernité.

Avant cela, il nous faut bien évidemment faire une mise en point.

Tout ce travail s'est donc, dans un premier temps, articulé autour de la question de la jurisprudence islamique. Il en a résulté que rien dans les principes fondateurs de l'islam, ne s'oppose à l'idée de changement, autrement dit de modernité et donc de réforme. Nous avons pu établir avec véracité que la Sharî'a, source fondamentale du droit musulman, renferme une immuabilité dû à son caractère sacré mais également une pluralité quant à son application rationnelle. L'homme représente la seule barrière au changement, figeant l'islam dans l'antithèse de la modernité.

Dans un second temps, la question de la modernité et de son expression occidentale « modernisme » s'est révélée être l'un des piliers majeurs de ce travail. Il nous est bien clairement établi ce qui éloignait l'Orient de l'Occident comme ce qui pouvait les en rapprocher. L'histoire propre à chacune joue un rôle prépondérant autour de leurs visions de la modernité. Le point de vue occidental se caractérisant par un rejet quasi-total de la religion tandis que du côté oriental, modernité et religion sont indissociables. Il nous faut retenir que la modernité est interprétée d'une manière relative d'un être humain à l'autre. Ces différences idéologiques ne sont, cependant, pas un obstacle à une réforme islamique. Au contraire, cela nous montre la diversité du monde dans lequel nous vivons et la vie à laquelle nous aspirons. C'est pourquoi, il nous faut être attentif à ne pas imposer notre vision de la modernité à une civilisation qui en a une tout autre conception.

Nous avons également brièvement abordé la place que devra occuper la femme au sein de cette dynamique pour qu'une véritable évolution s'opère. Cette dernière n'est qu'une des nombreuses victimes de la soif de pouvoir de l'homme. Mais on l'a vu, par leur accès à l'éducation et au savoir, ces femmes parviendront à éclairer un jour le monde et contribueront à poser les jalons de l'islam de demain.

On peut désormais aborder la question de la réforme qui semble nécessaire plus que jamais. Entre tous ces courants existants, on ne sait plus à quel saint se vouer. Il nous faut cependant ne retenir que cette pensée réformatrice qui a toujours animé les musulmans et qui continuera à les interpeller.

Ainsi, ma réponse à la question « *Une réforme moderniste de l'islam en Occident serait-elle possible ?* » est définitivement oui. L'islam offre non seulement tous les outils nécessaires à une réforme moderniste en Occident, mais également ailleurs à travers le monde.

L'islam aspire à une véritable réforme. Bien évidemment, ces dernières seront complètement différentes d'un lieu à un autre et c'est ce qu'il me semble nécessaire. Dès lors, ce sont les questions qui touchent aux droits de l'homme qui s'ouvrent à nous et qui méritent une attention particulière. Il ne reste plus qu'aux musulmans de s'impliquer personnellement et de s'en donner les moyens. En effet, toute réforme doit provenir de l'intérieur, à savoir par les croyants eux-mêmes. Le musulman a souvent fait l'amère expérience de constater que d'autres s'immiscent dans ses affaires sans préavis préalable et dont les conséquences ont trop souvent été catastrophiques.

Il faut se mettre à l'évidence que la tâche qui incombera aux réformateurs ne sera pas de tout repos et loin d'être acquise. Cela requerra de nombreuses années de labeur mais surtout de patience. Les jeunes générations apporteront avec elles un lot de fraîcheur qui permettra de maintenir cette dynamique d'une réforme potentiellement réalisable. Bien que la folie de l'homme semble mener le monde aux abysses de l'enfer et que l'on voit difficilement la lumière au fond du tunnel, je veux continuer à croire qu'il reste un espoir pour l'humanité entière de vivre sans se déchirer et que les êtres humains parviendront à cohabiter sans chercher à dominer l'autre... Mais l'homme parviendra-t-il à changer sa nature profonde ?

9 Glossaire

Al-Azhar :	située au Caire, cette université représente aujourd'hui l'une des grandes autorités de l'islam sunnite.
Al-Jâhiliyya :	littéralement l'« <i>ignorance</i> », époque qui désigne la période préislamique dominé par le culte des idoles en Arabie.
Approche contextuelle :	l'histoire et le contexte sont une base pour comprendre le Coran. Cette approche engage une véritable réflexion quant aux versets coraniques.
Approche littéral :	consiste à lire le Coran sans y ajouter la moindre interprétation et n'implique donc aucune réflexion de la part du lecteur. Les mots sont pris au premier degré.
Califat :	désigne le règne du calife.
Calife :	chef politique dirigeant les musulmans après la mort du Prophète Mohammed.
Chiisme :	courant de l'islam, né d'un différend concernant la succession du Prophète Mohammed. Les chiites sont minoritaires (~15%) et détiennent leurs propres écoles, représentants etc.
Coran :	désigne la première source fondamentale de la Sharî'a. Le Coran renferme la Parole divine, révélé progressivement à Mohammed (sur une période de 23 ans).
Fatwa:	désigne un jugement juridique émis par un mufti. Les fatwas varient en fonction du contexte et du lieu et peuvent donc être différentes d'un pays à l'autre.
Féminisme islamique :	désigne les femmes qui réclament leur émancipation en se référant directement à la Sharî'a.
Féminisme musulman :	désigne les femmes ayant baigné dans la culture musulmane dont l'argumentaire se rapproche des féministes occidentales.
Fiqh:	législation déduite de la Sharî'a par des savants musulmans, spécifique à leurs époques. Attention à ne pas confondre Fiqh et Sharî'a.

Fondamentalisme :	tendance religieuse consistant à revenir aux fondements, à savoir aux textes sacrés.
Frères musulmans :	organisation islamiste fondée en 1928 par le Cheikh Hassan Al-Banna en Égypte et radicalisée sous Sayyid Qutb.
Hadîths:	partie intégrante de la Sunna qui désigne les paroles, actions du Prophète et rapportés par ses compagnons.
Hanafite:	école juridique fondée par l'imam Abu Hanîfa.
Hanbalite:	école juridique fondée par l'imam Ibn Hanbal.
Hégire :	marque le début du calendrier musulman et la migration de ces derniers de la Mecque à Médine.
Ijmâ:	se rapporte au consensus de l'opinion. L'ijmâ est utilisé lors du raisonnement par l'ijtihâd qui consiste à chercher des décisions unanimes au sein des juristes.
Ijihâd:	littéralement « <i>faire l'effort de</i> ». Méthode utilisée pour déduire un fiqh, en fonction de l'époque et du lieu.
Intégrisme:	tendance religieuse où les partisans se ferment à toute évolution en vue d'observer un respect total de la tradition.
Islamisme:	anciennement synonyme d'islam, désigne aujourd'hui les fondamentalistes qui veulent faire de la Sharî'a la source unique de législation.
Kaaba :	sanctuaire en forme de cube à la Mecque, autour duquel les fidèles tournent lors du pèlerinage.
Laïcité :	principe qui consiste à séparer la religion de l'Etat. La religion entre, dès lors, dans le domaine du privé. La laïcité comprend plusieurs « degrés ».
Malékite :	école juridique suivant les enseignements de l'imam Malik.
Mecque :	désigne la première ville Sainte de l'islam. Les fidèles s'y rendent pour accomplir le pèlerinage.

Médine :	désigne la deuxième ville Sainte de l'islam. C'est la ville où les premiers musulmans ont émigré pour fuir la persécution des Quraysh. Elle est aussi surnommée la « ville du Prophète ». D'ailleurs, le tombeau du Prophète se trouve là-bas.
Méthode progressive :	aussi connue sous le nom de « <i>philosophie du gradualisme</i> », se réfère à un principe que l'on retrouve dans le Coran et qui a eu pour objectif de permettre aux mentalités de s'habituer progressivement aux nouvelles injonctions coraniques dans une époque où les mœurs avaient une place prépondérante, tout ceci dans le but de maintenir le calme et la stabilité dans un Etat islamique naissant.
Modernisation ou modernité :	mouvement qui ébranle l'Occident durant le XVe siècle en remettant en cause les pouvoirs de l'Eglise et en introduisant de nouvelles dimensions religieuses, sociales, politiques et économiques.
Modernisme :	idéologie dérivée de la modernité, spécifique à l'Occident.
Mufti :	spécialiste des lois islamiques qui émet des fatwas.
Mujtahid :	savant effectuant des travaux d'interprétation de la Sharî'a pour en déduire un fiqh en utilisant l'ijtihâd.
Nahda :	nom arabe qui désigne la renaissance culturelle, religieuse et politique du monde arabe au XIX ^{ème} siècle.
Ouléma:	désigne les savants musulmans.
Oumma :	désigne la communauté musulmane.
Philosophie du gradualisme :	voir « méthode progressive ».
Qiyâs:	désigne le raisonnement par analogie qui est utilisé lors du raisonnement par l'ijtihâd et qui met en relation deux « cas » pour en tirer les points communs afin d'en déduire un fiqh.
Quraysh:	notable vivant à la Mecque au temps du Prophète.

Réforme :	prend communément deux sens en islam. La première connotation se rapporte à effectuer une réforme en revenant aux origines, à savoir aux textes originels. La seconde, se rapporte à une réforme visant à « aller de l'avant » et de s'adapter à la modernité au détriment des textes.
Salaf :	terme arabe désignant les premiers musulmans, aussi appelés « les pieux ancêtres » ayant vécu lorsque la Oumma commençait à se constituer.
Salafisme :	idéologie dérivée de l'islam sunnite, qui prône un retour en arrière en vue de comprendre le texte comme les premiers musulmans (salafs). Les salafistes ont recours à une approche littérale du Coran.
Shafi'ite :	école juridique fondée par l'imam As-Shâfi'î
Sharî'a:	désigne la loi islamique composée du Coran et de la Sunna.
Shirk:	acte d'associer d'autres dieux à un Dieu unique. Le shirk est l'un des plus grands péchés en islam.
Siècle des Lumières :	mouvement littéraire, intellectuel et philosophique du XVIII ^{ème} siècle qui place l'homme au centre de tout. Les philosophes des Lumières combattent l'obscurantisme de l'Eglise au profit de la raison et de la science.
Sunna:	désigne la seconde source fondamentale de la Sharî'a. La Sunna est inspirée de la vie du Prophète.
Sunnisme :	courant de l'islam. Il représente la majorité des musulmans (~80%).
Takfiri :	mouvement dérivé du wahhabisme, qui rejette et excommunie tout individu n'étant pas en accord avec leurs principes.
Taqlîd :	consiste à suivre les « traditions » en matière de jurisprudence (fiqh) laissées par une école juridique ou un mujtahid, pour celui qui ne détient pas la capacité d'utiliser l'ijtihad.
Wahhabisme :	idéologie extrême qui se réclame de l'islam sunnite, fondé par Mohammed Ibn Abd Al-Wahhab au XVIII ^{ème} siècle, particulièrement présente en Arabie Saoudite et qui préconise un retour aux textes qu'ils lisent et interprètent de façon littérale.
Yathrib :	ancien nom de Médine.

10 Bibliographie

Livres

BAUBEROT, Jean. *La laïcité, quel héritage ? De 1798 à nos jours*. Paris : Labor et Fides, 1990, 107 p.

CHEBEL, Malek. *Changer l'islam*. Paris : Albin Michel, 2013, 288 p.

JOMIER, Jacques. *Pour connaître l'Islam*. Paris : Le Cerf, 1994, 194 p.

LAMBRABET, Asma. *Le Coran et les femmes*. Paris : Tawhid, 2007, 217 p.

Le Saint Coran.

RAMADAN, Saïd. *La Shari'a*. Trad. de l'anglais par DABBAK, Claude. Paris : Al Qalam, 1997, 224 p.

RAMADAN, Saïd. *Trois grands problèmes de l'Islam dans le monde contemporain*. Paris : Tawhid, 1998, 46 p.

RAMADAN, Tariq. *Les musulmans dans la laïcité*. Paris: Tawhid, 1994, 171 p.

RAMADAN, Tariq. *Islam, Le face à face des civilisations- Quel projet pour quel modernité ?*, Paris : Tawhid, 2001, 363 p.

RAMADAN, Tariq. *Aux sources du renouveau musulman*. Paris: Tawhid, 2002, 478 p.

RAMADAN, Tariq. *Être occidental et musulman*. Paris : Presse du Châtelet, 2015, 427 p.

TAWFIK, Younis. *Islam*. Trad. de l'italien par MNOUCHKINE, Joëlle. Paris : Liana Levi, 1998, 143 p.

TOURAINÉ, Alain. *Critique de la modernité*. Paris : Fayard, 1992, 462 p.

WOLTON, Dominique. *La dernière utopie*. Paris : Flammarion, 1993, 454 p.

WLUML. *Pour nous-mêmes. Des femmes lisent le Coran*. Trad. de l'anglais par CAMARA, Aida. Dakar: WLUML, 1998, 283 p.

Chapitre

GIBB, Sir Hamilton A.R. « Modern Trends in Islam », in RAMADAN Saïd, *La Shari'a*, Paris: Al Qalam, 1997, p.26.

JACKSON, Robert H. « Law in the Middle East », in RAMADAN Saïd, *La Shari'a*, Paris: Al Qalam, 1997, p.26.

Films, vidéos, émissions

NADA, Lisa. *Un islam moderne*. RTS archives, 2006, 9', émission Mise au Point du 2 avril 2006.

RICH, Richard. *Muhammad le dernier Prophète*. Paris: Tawhid, 2004. Film de 95 mn.

YOUTUBE. *Mohamed Bajrafil - Salafisme et Wahhabisme*. 2015, 3'45''.

https://www.youtube.com/watch?v=fZCSh_gDeV4 (29.02.2016)

Revues

L'HISTOIRE. *Chrétiens, juifs, musulmans. Les intégristes*. Mensuel n°224, septembre 1998.

L'HISTOIRE. *Liberté ! La révolution des Lumières*. Mensuel n°307, mars 2006.

Webographie

BLACHERE, Régis ; GILLIOT, Claude (Inconnue), *Coran (Al-Qurân)*, Encyclopædia Universalis, <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/coran/> (30.11.2015)

DESCAMPS Maud (2016), *Qu'est-ce que le wahhabisme ?*, Europe1, <http://www.europe1.fr/international/quest-ce-que-le-wahhabisme-2644639> (14.02.2016)

ECOLE HANAFITE (Inconnue), *Qu'est-ce qu'une école ?*, <http://www.ecolehanafite.com/index.php/quest-ce-quune-ecole/> (10.01.2016)

HAUTEMANIERE, Nicolas (2014), *Le féminisme islamique et la condition des femmes en Iran, un état des lieux*, Les clés du Moyen-Orient, <http://www.lesclesdumoyenorient.com/Le-feminisme-islamique-et-la.html> (12.02.2016)

HERODOT (2015), *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, http://www.herodote.net/26_aout_1789-evenement-17890826.php (09.02.2016)

HERODOT (Inconnue), *Déclaration universelle des droits de l'homme* <http://www.herodote.net/almanach-ID-2324.php> (09.02.2016)

HINDI, Youssef (2015), *La vérité sur le wahhabisme : des Saoud à Daech*, Arrêt sur info, <http://arretsurinfo.ch/la-verite-sur-le-wahhabisme-des-saoud-a-daech/> (15.02.2016)

HUMANRIGHTS. (2015), *Déclaration islamique des droits de l'homme*, <http://www.humanrights.ch/fr/dossiers-droits-humains/islam/point-vue/declarations-islamiques/> (10.02.2016)

JOMIER, Jacques (Inconnue), *ISLAM (La religion musulmane) - Les fondements*, Encyclopædia Universalis, <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/islam-la-religion-musulmane-les-fondements/> (29.10.2015)

KABBANI, Muhammad Hishan (Inconnue), *What is a Fatwa?*, The Islamic Supreme Council of America, <http://www.islamicsupremecouncil.org/understanding-islam/legal-rulings/44-what-is-a-fatwa.html> (31.12. 2015)

LAROUSSE (Inconnue), *Définition de théocratie*, <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/th%C3%A9ocratie/77708?q=th%C3%A9ocratie#76789> (30.10.2015)

LAROUSSE (Inconnue), *Définition de littéral* <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/litt%C3%A9ral/47498?q=litt%C3%A9rale#47428> (25.12.2015)

LEMAURICIEN (2012), *Questions à Dr. Zakir Naik*, <http://www.lemauricien.com/article/questions-%C3%A0-dr-zakir-naik-tout-monde-ne-veut-pas-la-paix> (16.03.2016)

PIGNON, Tatiana (2012), *Nahda : renaissance culturelle et religieuse, éveil politique dans le monde arabe au XIX ème siècle*, Les clés du Moyen-Orient,

<http://www.lesclesdumoyenorient.com/Nahda-renaissance-culturelle-et.html> (13.02.2016)

SOUA, Khalifa (Inconnue), *Hadîth*, Encyclopædia Universalis,

<http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/hadith/> (25.12.2015)

STEHLY, Ralph (Inconnue), *La Sunna et le hadîth*, Islamica

<http://stehly.chez-alice.fr/nouvelle31.htm> (27.12.2015)

WIET, Gaston (Inconnue), *CALIFAT ou KHALIFAT*, Encyclopædia Universalis,

<http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/califat-khalifat/> (30.12.2015)

ZOUARI, Fawzia (2009), *Ceux qui font bouger l'islam*, Jeune afrique,

<http://www.jeuneafrique.com/205428/societe/ceux-qui-font-bouger-l-islam/> (01.03.2016)

11 Sources des illustrations

- Titre :
Assets.bwbx.io
<http://assets.bwbx.io/images/iA8ovbU7BxhM/v0/620x357.jpg> (16.03.2016)
- Figure 1
Media.tumblr.com
http://25.media.tumblr.com/tumblr_m93xafUqAa1rpkenpo1_400.jpg (18.03.2016)
- Figure 2
Al-labbaik.com
<http://al-labbaik.com/wp-content/uploads/2016/02/Miswaak-1.jpg> (18.02.2016)
- Figure 3
Ecolehanafite.com
<http://www.ecolehanafite.com/index.php/les-quatre-ecoles-sunnites/> (18.02.2016)

12 Annexes

12.1 Annexe 1 : Verset controversé, deux approches différentes

Nous avons vu dans ce travail que la lecture du Coran implique deux approches afin d'interpréter les textes sacrés, à savoir d'en faire une lecture littérale ou contextuelle et que suivant la démarche que l'on adopte, le sens des écrits peut considérablement varier. A ajouter à cela que la traduction joue un rôle prépondérant dans la compréhension du message coranique. J'ai donc décidé d'appliquer cela à un verset afin que l'on puisse saisir l'importance de lire les textes en adoptant une approche contextuelle et juste. J'ai volontairement choisi un verset que l'on pourrait qualifier de « controversé » car il est à l'origine d'une grande mésentente due à sa « mauvaise » interprétation.

*Les hommes ont autorité sur les femmes en raison des faveurs que Dieu accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens [...]. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les. [...]*¹⁰⁷

Une lecture littérale de ce verset, et j'insiste sur ce point, semble effectivement confirmer l'autorité qu'exerce l'homme sur la femme et que ce dernier a le droit de la battre. C'est en ce point que l'islam est pointé du doigt, accusé de placer la femme dans une position inférieure et soumise à l'homme.

Nous allons maintenant procéder à une lecture réfléchie, c'est-à-dire en prenant en compte le contexte, la traduction, et nous allons le lire à la lumière d'autres versets et de la Sunna. Ceci nous permettra de voir si réellement l'islam voit une inégalité entre l'homme et la femme.

Commençons-donc.

Des exégètes rapportent l'histoire de nombreuses femmes se rendant régulièrement chez le Prophète, connu pour son dégoût de la violence envers les femmes, pour dénoncer les maltraitances subies par leur mari. Pour y remédier, ce dernier les autorise à réagir selon la loi du Talion et de ne pas se laisser faire par leur conjoint. A cette annonce, les hommes sont affligés car leur supposé supériorité est remise en question et c'est en masse qu'ils vont tous protester chez le Prophète.

C'est à cet instant précis, que le verset ci-dessus est révélé. Ce dernier ne semblait pas, dans un premier lieu, en adéquation avec ce que Mohammed avait décidé. Cependant, il ne faut pas, ici, voir une contradiction mais plutôt un moyen d'éviter toute idée de révolte de la part des hommes au sein d'une civilisation musulmane qui commence à prendre forme. La solution du Prophète semblait trop radicale pour l'époque. Le Coran tente donc une approche différente mais visant à long terme un même but : empêcher toute violence à l'égard de la femme. Il applique ce que l'on appelle la « philosophie du

¹⁰⁷ Coran, 4 :34

du *gradualisme* »¹⁰⁸. Le message coranique n'encourage pas de battre la femme. Il tente plutôt d'incorporer des étapes transitoires afin de laisser le temps aux mentalités de changer graduellement sans faire intervenir de changements brusques pouvant mener à un désastre. Comme l'a dit le Dr. Mallory Schneuwly Purdie « *Le Coran n'a pas amené d'injustices, il en a corrigées beaucoup. Mais du coup avec le temps, certaines dispositions qui étaient progressistes deviennent justement passésistes.* »¹⁰⁹ C'est exactement ce que l'on voit ici. Beaucoup sont restés figés dans le passé, ce qui cause aujourd'hui une grave injustice.

En outre, ce verset doit être lu conjointement aux autres versets traitant du mariage : « [...] *Elles sont un vêtement pour vous autant que vous l'êtes pour elles. [...]* »¹¹⁰ Ou encore « [...] *reprenez-les conformément à la bienséance, ou libérez-les conformément à la bienséance. [...]* »¹¹¹

On a donc affaire à des versets qui préconisent l'importance de l'entente dans une relation, qui doit être basée sur l'amour, la bonté, le respect etc. D'autant plus que de nombreux hadiths rapportent que chaque musulman doit avoir un comportement exemplaire avec leur femme. Le plus célèbre étant celui-ci : « *Les meilleurs d'entre vous sont ceux qui traitent le mieux leur femme et je suis le meilleur d'entre vous à cet égard.* »¹¹² Le Prophète étant un exemple à suivre, il est du devoir de chaque homme de respecter sa femme. De ce fait, dire que la femme est inférieure et que l'homme peut en faire ce qu'il en veut serait causé tort au texte coranique et au Prophète.

Revenons-en maintenant au terme « *frappez-les* ». Nous avons pu constater ci-dessus que le Coran a une conception bien définie concernant les relations conjugales. Ce qui nous pousse à nous demander comment interpréter ce verset qui fait polémique. Effectivement, la plupart des savants¹¹³ ont évoqué l'autorisation de corriger les épouses. Toutefois, cette autorisation s'arrête à son minimum. On tente plutôt de réduire cet acte de frapper en quelque chose d'insignifiant et d'en faire un acte symbolique. L'interprétation la plus répandue compare ce geste à l'acte de toucher et d'effleurer par un objet doux comme par exemple le *miswâk*, qui est une petite tige de bois douce qui sert souvent de brosse à dent.



Figure 2 : Voici à quoi ressemble le *miswâk*. On voit clairement que ce n'est pas un objet nuisible.

¹⁰⁸ Cf. Lamrabet 2007, p.202-201

¹⁰⁹ Cf. Annexe 5

¹¹⁰ Coran, 2 : 187

¹¹¹ Coran, 2 : 231

¹¹² Rapporté par At-Tirmidhi

¹¹³ Ce verset a d'ailleurs causé de nombreux troubles aux savants quant à son interprétation.

D'ailleurs, on mentionne également le récit du prophète Job. Longtemps malade, son épouse commet un jour un acte qui lui déplaît fortement. A l'issue de quoi, il fait le serment de la punir. Toutefois, il se rend très vite compte que ce comportement n'est pas digne de lui et il regrette aussitôt ses paroles. Malheureusement, il est dans l'obligation de respecter son serment. C'est alors que Dieu lui donne un moyen d'honorer sa promesse sans faire du mal à sa femme ¹¹⁴ : « *Prends une gerbe de brindilles, frappe-en ton épouse pour ne pas violer ton serment. [...]* »¹¹⁵. La gerbe de brindilles utilisée, ici, par Job représente un acte symbolique qui n'est pas censé causer du tort à sa femme.

La conclusion à laquelle sont arrivés les savants en ce qui concerne le terme « *frappez-les* », est l'interdiction de toute violence engendrée à l'égard de la femme. Premièrement, de nombreux versets soulignent qu'une femme victime d'injures a le droit de demander le divorce. Deuxièmement, on a traduit le mot *adribûhunna* par « *frappez-les* ». Ce mot vient de la racine *daraba*, évoqué plus de vingt fois dans le Coran avec à chaque fois un sens bien différent comme « couvrir, donner, marcher, accompagner, changer, etc ».¹¹⁶ On pourrait donc très bien interpréter cela comme étant de quitter temporairement le foyer conjugal. D'ailleurs, cela suit mieux le sens du verset qui préconise trois étapes lors d'un conflit conjugal. La première étant de tenter une réconciliation par la discussion. La seconde consiste à ne pas partager le lit conjugal. Enfin, il serait donc plus logique de s'éloigner du domicile plutôt que d'effleurer sa femme avec des brindilles.¹¹⁷

C'est de cette manière qu'un musulman se doit de comprendre le texte sacré qui n'est pas toute simple. Dans notre présente analyse, on a du se référer notamment au contexte, à la question de la philosophie du gradualisme, à lire ce verset en amont avec d'autres. Nous avons également relevé que la traduction du mot avait également un grand rôle à jouer. Ceci nous a permis de véritablement cerner les difficultés qui entourent la compréhension du Coran. Il nous apparaît clairement combien l'approche littérale est dangereuse. Elle induit indubitablement à véhiculer des opinions fausses. Cet exemple n'en est qu'un parmi tant d'autres.

¹¹⁴ Cf. Lamrabet 2007, p.204

¹¹⁵ Coran, 38 :44

¹¹⁶ Cf. Lamrabet 2007, p.205

¹¹⁷ Cf. Lamrabet 2007, p.203-204

12.2 Annexe 2 : Les quatre écoles

L'expansion rapide de l'islam dans les contrées lointaines a eu de nombreuses répercussions. En effet, la religion a vu naître en son sein de nombreuses divisions dues à la diversité des cultures et des traditions ce qui a eu une large influence sur la façon dont les gens pratiquaient. Voyant là un danger, les califes ont décrété la nécessité d'instaurer un cadre afin d'assurer l'unité religieuse et la cohésion au sein du califat. C'est dans ces conditions que les écoles prennent forme et deviennent populaires.¹¹⁸ La législation islamique sunnite reconnaît principalement les quatre écoles suivantes¹¹⁹ : l'école *Hanafite**, de l'imam Abu Hanîfa, qu'on rencontre actuellement en Turquie, en Asie (Inde, Bangladesh, Chine etc.) ou tout simplement dans les pays autrefois sous occupations ottomanes, l'école *Malikite**, de l'imam Malik, présente principalement en Afrique du Nord, l'école *Shafi'ite**, de l'imam al-Shafi'i, qu'on retrouve entre autre en Syrie, en Egypte et au Yémen ainsi que l'école *Hanbalite**, de l'imam Ibn Hanbal, présente en Arabie Saoudite et connue pour être l'école la plus rigoriste. Elle a d'ailleurs influencé la fondation du wahhabisme par Abd al-Wahhab¹²⁰.¹²¹

Il semblerait que plus de dix-neuf écoles aient vu le jour lorsque l'islam est arrivé. Cela prouve encore une fois combien se sont dévoués les anciens, siècle après siècle, à l'adaptation de la Sharî'a à leur société. Ce qu'il est intéressant de savoir, c'est que ces quatre écoles ont été fondées bien après la mort des juristes dont elles portent le nom. On voit donc que ces derniers n'ont jamais eu la prétention de s'élever à un rang quelconque de l'autorité islamique. Au contraire, ils sont des exemples de personnes qui ont consacré leur vie à permettre aux croyants d'allier de façon optimale leur vie avec la Sharî'a pour que celle-ci ne soit pas une contrainte.¹²² « [...] Dieu veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous [...] »¹²³

Ces écoles, chacune à leur manière, suivent une même voie. Les débats, les discussions, et les réflexions étaient au centre de l'attention, toujours pour rechercher la vérité et la connaissance des textes sacrés. De nombreuses différences subsistent par exemple dans l'accomplissement de la prière.

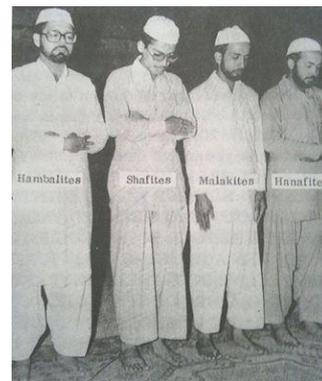


Figure 3: Prière selon les quatre écoles. On voit que la gestuelle est différente.

¹¹⁸ Cf. Ecole hanafite (date inconnue)

¹¹⁹ Les chiites ont leurs propres écoles juridiques.

¹²⁰ Voir chapitre 6.

¹²¹ Cf. Jomier 1994, p. 64

¹²² Cf. S. Ramadan 1997, p.110-113

¹²³ Coran, sourate 2, verset 185

Cependant, il a été décrété que la façon de prier est conforme au dogme quel que soit l'avis de chaque école. Les quatre imams ont chacun pris des décisions parfois différentes, sans pour autant que l'une d'elles soit fautive. Nous avons ici, la preuve de la pluralité émanant du Coran et de la Sunna. Après la création de ces écoles, il n'a plus semblé bon de devoir continuer à interpréter les textes, sous prétexte que tout était déjà établi, et les fidèles se sont mis à suivre ces écoles.

Cela a donc causé une grande confusion entre le fiqh et les sources primaires. De plus, chacun de ces mujtahids disent d'eux-mêmes que leurs jugements ne sont pas définitifs et qu'il faut toujours renouveler sa pensée. Voici des exemples de chacun :

Imam Malik

*Je suis un être humain. Je puis avoir raison et je puis avoir tort. Examinez chacune de mes opinions : acceptez celles qui sont conformes au Coran et à la Sunna. Rejetez celles qui ne leur sont pas conformes.*¹²⁴

Ash-Shâfi'i :

*Pour chaque problème concernant un Musulman, soit il existe un texte de la Shari'a à appliquer qui le résout, soit une indication peut nous guider vers la vérité. Si un texte existe, le Musulman doit le suivre. Dans le cas où il n'existe pas de texte directement applicable, il doit chercher la voie de la vérité au moyen de l'ijtihad. L'ijtihad, c'est le qiyâs.*¹²⁵

Abû Hanîfa :

*Il n'est pas juste que quiconque adopte nos opinions sans savoir d'où nous les avons tirées. C'est nous calomnier que de dire que nous accordons à notre qiyâs une quelconque priorité sur la Shari'a. Est-il besoin de prononcer une opinion là où existe un texte sacré ?*¹²⁶

Ibn Hanbal

*Ne m'imitiez pas, ni moi, ni Mâlik, ni ash-Shâfi'i, ni ath-Thawrî, et tirez directement vos opinions de là où ils ont tiré les leurs.*¹²⁷

¹²⁴ S. Ramadan 1998, p.13

¹²⁵ S. Ramadan 1997, p.102

¹²⁶ S. Ramadan 1997, p.105

¹²⁷ S. Ramadan 1997, p.105

12.3 Annexe 3 : Fatwa

Une notion très actuelle est celle de fatwa qui signifie « décret religieux ». Aujourd'hui, on assiste à un grand mépris sur la signification réelle de la fatwa. Nous l'avons vu, il arrive que la Sharî'a reste floue sur certaines questions. De ce fait, lorsqu'une personne a des questions, il peut s'adresser à un spécialiste des lois islamique, *le mufti**, qui va émettre un jugement juridique qu'on appelle *fatwa*.¹²⁸

Il existe plusieurs organismes reconnus susceptibles d'énoncer une fatwa, comme les savants de la Mecque et de Médine ainsi que celle de l'université d'Al-Azhar.¹²⁹ Le rôle des muftis est donc d'apporter des réponses aux questions modernes par le biais de fatwa. A nouveau, on retrouve une grande diversité dans ces fatwas qui peuvent varier d'un pays à l'autre et sont souvent dérisoires. La véritable valeur de la fatwa a été éclipsée par la prise de décisions irréfléchies par certains fondamentalistes.

¹²⁸ Cf. Kabbani (date inconnue)

¹²⁹ Cf. Jomier 1994, p.59

12.4 Annexe 4 : Droits de l'homme

Les Droits de l'homme incarnent l'un des principes premiers du monde occidental et la question d'une réforme potentielle de l'islam en Occident soulève inévitablement nombreuses interrogations quant à la position de cette religion vis-à-vis de certains préceptes des Droits fondamentaux. En effet, les polémiques autour de l'inégalité des sexes, de la lapidation, de l'apostasie ou de la liberté d'expression sont celles qui sont les plus fréquemment soulevées. On reproche à l'islam d'être intrinsèque au non-respect des principes humains. De ce fait, la question d'un aggiornamento de l'islam demande inévitablement de reconsidérer certains points. Il nous faut cependant prendre conscience que c'est un sujet extrêmement complexe et délicat. N'ayant pas les connaissances nécessaires en matière de jurisprudence islamique, il me sera impossible de couvrir avec justesse toute la problématique liée aux principes humains.

Le chapitre 4, nous a montré que la modernité a amené de nombreux changements au sein de la société et l'un des plus conséquents est sans doute la rédaction de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, qui garantit dès lors l'intégrité de l'être humain sans faire allusion à la religion ou à la politique.¹³⁰ Les idées principales émanant de cette première charte seront plus tard reprises par l'ONU qui rédigera la Déclaration universelle des droits de l'homme, le 10 décembre 1948. Contrairement à celle de 1789, cette nouvelle déclaration prend une dimension universelle et atemporelle.¹³¹

L'islam, de son côté, plus d'une fois a été accusé de ne pas respecter les droits de l'homme. Il est vrai qu'au vu des événements survenus ces dernières années, il est compréhensible que cela soulève indignation et interrogations. Mais comme l'a dit le Dr. Zakir Naik « *Ne regardez pas les musulmans pour comprendre l'islam* »¹³², il est important de faire la part des choses et de distinguer ce qui émane de la religion et ce qui émane de l'homme.

Pour commencer, c'est l'universalité de la Déclaration de 1948 qui pose un certain problème du côté musulman. Cependant, ceci signifie en rien que l'islam ne reconnaît pas ces Droits. Le litige se situe surtout au niveau du rapport à Dieu. La Déclaration universelle des droits de l'homme est avant tout basée sur la raison et ne comprend aucune allusion à la relation qui unit l'homme à Dieu tandis qu'en islam ce point-là n'est pas négligeable.¹³³

¹³⁰ Cf. Herodot 2015

¹³¹ Cf. Herodot (date inconnue)

¹³² Dr. Zakir Naik, interview LEMAURICIEN 2012

¹³³ Cf. T. Ramadan 2001, p.110-117

En effet, il en est ressorti que l'histoire occidentale et orientale était passablement distincte. Là encore, les différences ont leur impact. La Déclaration de 1948 est le fruit de l'émancipation des hommes par rapport à l'Eglise, ce qui explique l'absence de connotation religieuse. D'un point de vue islamique, on l'a vu, l'homme doit en général se tourner vers les deux sources fondamentales (Coran et Sunna) qui vont lui indiquer des principes directeurs. Aussi, rappelons-nous que la raison est indissociable de la foi, ainsi, la relation unissant l'homme à Dieu est prioritaire sur le reste.

Ceci impose donc à l'homme un certain nombre de devoirs qu'il doit accomplir. C'est seulement ensuite que des droits lui seront reconnus. Ce sont ses actes qui vont être déterminants : s'il remplit chacune de ses responsabilités, alors il se verra attribuer des droits.¹³⁴

Ce qui trouble les musulmans aujourd'hui, c'est la dimension universelle de cette déclaration. Il a donc été décidé de rédiger un équivalent à la Déclaration de 1948 mais à caractère « islamique », c'est-à-dire basée sur la Sharî'a. Le 19 septembre 1981, une première tentative de rédaction a lieu et le Conseil islamique d'Europe rédige la Déclaration islamique universelle des droits de l'homme. Puis en 1990, c'est la Déclaration du Caire qui voit le jour et qui réunit 57 Etats musulmans dont l'auteur est l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI).¹³⁵ La plupart des articles convergent avec la Déclaration de 1948.

De ce fait, malgré ces différences, il n'empêche pas que les principes premiers des Droits humains convergent.¹³⁶ C'est en revenant à la Sharî'a puis en essayant d'émettre sa propre réflexion à travers le raisonnement de l'ijtihad que l'on peut les déduire.

Cependant, des ambiguïtés persistent autour des questions de l'apostasie, ou encore du mariage d'une musulmane avec un non-musulman, qui sont de véritables sources de débats dans le monde musulman comme dans le reste du monde. Peut-on changer de religion sans risques ? Une musulmane peut-elle se marier avec un non musulman ?

Comme on l'a dit, la Sharî'a représente l'unique source de législation et ces questions demandent une étude approfondie et une véritable connaissance des sciences islamiques. A ce jour, les avis restent mitigés. Si certains prônent la peine de mort au crime d'apostasie, d'autres disent le contraire. Il en est de même pour la lapidation et bien d'autres. Maintenant que l'on a vu qu'un aggiornamento était possible, ce sont ces questions qui devront accaparer les esprits.

Tout ceci démontre donc que l'islam, malgré quelques ambiguïtés sur certaines questions, ne rejette globalement pas les droits de l'homme et qu'il existe des chartes.

¹³⁴ Cf. T.Ramadan 2001, p. 110-117

¹³⁵ Cf. Humanrights 2015

¹³⁶ Cf. Déclaration universelle des droits de l'homme et Déclaration du Caire.

Malheureusement, tout ceci ne reste que de la théorie et son application n'en est qu'utopique. On pourrait dire la même chose de la Déclaration de 1948. Combien sont-ils à avoir transgressé ces Droits? Comme l'a dit Tariq Ramadan « *Des plus beaux textes pour les plus sombres intérêts.* ¹³⁷ ». Que ce soit en Occident ou en Orient, charte ou pas charte, cela n'empêchera en rien à la folie de l'homme de faire connaître à ses compères ses desseins les plus funestes.

Ces déclarations ne sont que des façades et ne reflètent que l'hypocrisie des plus forts. Regardons notre actualité. Nous avons atteint le sumum de la modernité et pourtant jamais la vie humaine n'a eu si peu de valeur...

¹³⁷ T. Ramadan, 2001, p.116

12.5 Annexe 5 : Interview avec Mallory Schneuwly Purdie

12.5.1 Légende

Nabila Patwari

Dr. Mallory Schneuwly Purdie : Docteur en sociologie et sciences des religions, chargée de recherche au Centre suisse islam et société.

12.5.1.1 Interview du 23.02.2016 à Fribourg

La modernité occidentale est aujourd'hui perçue comme étant le modèle de référence, mais qu'en est-il pour les orientaux ? Serait-il judicieux de limiter la question de la modernisation uniquement à l'Occident ou au reste du monde ?

A ce sujet, j'ai plutôt tendance à parler de l'idéologie moderne occidentale que de modernité parce que l'on est vraiment dans la façon dont l'Occident a finalement construit sa propre modernité par rapport à son histoire. Donc en ce sens-là, la conception de la modernité que l'on a en Occident n'est pas applicable au reste du monde. Il y a d'autre façon d'être moderne, tout en restant différent. Si l'on regarde par exemple le développement de la Chine moderne, de l'Inde moderne, on applique quand même ce qualificatif derrière, on voit bien que le rapport à la culture ou le rapport à la religion est très différent du rapport à la religion qui est dominant aujourd'hui en Europe. Les sociologues, enfin une certaine tranche des sociologues notamment Grace Davis, thématise finalement ce sujet en disant que c'est l'Europe qui est une exception et pas le reste du monde, parce que l'Europe a vraiment construit sa modernité contre le religieux figeant quelque part le religieux dans l'antithèse de la modernité.

[...]

Au 19ème siècle, il y a eu ce réformisme musulman, cet islamisme qui était au départ un mouvement de réforme religieuse et pas un mouvement politique, une idéologie politique et qui voulait vraiment essayer de réarticuler l'esprit du Coran avec les acquis de la modernité, mais en refaisant justement une autre modernité, et pas en plaquant la modernité de l'idéologie moderne occidentale dans le contexte, notamment du Maghreb au lendemain des luttes pour la décolonisation. Et cette modernité justement, ces mouvements de réformes religieuses sont développés d'une façon différenciée que l'on soit en Inde, dans la région indo-pakistanaise on dira, dans le Machrek, ou vraiment dans le Maghreb. Donc c'est vraiment intéressant de voir que des penseurs musulmans ont articulé cette modernité différemment selon leur contexte, et pourtant à partir des mêmes sources, vous voyez. C'est aussi là que l'on voit bien qu'il n'y a pas non plus une modernité musulmane comme il y a une modernité occidentale mais que cette modernité peut s'articuler différemment en fonction des contextes et des sources qu'on utilise.

[...]

L'histoire occidentale est profondément marquée par une lutte contre la domination du clergé qui a mené à une séparation entre l'Etat et l'Eglise. Ceci a créé le principe de laïcité. Le monde musulman, quant à lui, n'a pas connu les mêmes luttes ce qui implique que la laïcité vue par l'Occident ne pourra être définie de la même manière dans le monde musulman. Comment peut-on définir la laïcité d'un point de vue islamique ?

Vous allez, là, de nouveau dans un autre sujet qui est tout aussi vaste que votre premier sujet, celui de la laïcité. Cela demande quelle définition de la laïcité vous appliquez ici ou comment est-ce que vous vous posez par rapport à la laïcité, parce que la laïcité, c'est de nouveau très plurielle.

Alors on peut le comprendre simplement comme un principe juridique qui règle les relations entre Eglise et Etat. Par exemple, on dit souvent que la Suisse est un Etat laïc mais la Suisse n'est pas laïque. Le préambule de la constitution fédérale commence par "Au nom de Dieu tout puissant, le peuple Suisse conscient de ses devoirs envers la Création" donc si constitutionnellement vous avez un préambule qui parle au nom d'un Dieu tout puissant, on n'est pas dans un système laïc.

Par contre, étant donné que les relations entre Eglise et comité religieuse et Etat sont du ressort des cantons, certains cantons suisses sont laïcs et ont adopté cette séparation stricte du religieux et du spirituel. C'est le cas de Genève et de Neuchâtel. Là, on sera plus dans une conception à la française de la laïcité qui comprend gentiment le laïc comme étant l'expulsion du religieux de l'espace public. En Suisse, on est dans une conception de la laïcité beaucoup plus culturelle où on a incorporé, finalement, la neutralité confessionnelle de l'Etat, ce qui fait que l'Etat se doit d'être neutre dans sa façon d'édicter des règles juridiques mais de traiter aussi les questions religieuses, alors que les utilisateurs de l'Etat, vous et moi par exemple, moi c'est déjà limite parce que je suis dans l'université, donc je deviens presque aussi une figure de l'Etat, sommes libre de nos convictions religieuses, ce qui a amené justement le tribunal fédéral à refuser qu'une enseignante voilée exerce, sous principe de la neutralité de la puissance publique vue qu'elle fait partie de l'école. En partant aussi du fait que cela pouvait heurter la liberté religieuse des écoliers. Par contre, il a été décidé en 2015 que les étudiantes et les écolières avaient le droit d'être voilées au principe que leurs propres convictions ne sont pas celles de l'Etat et elles ont le droit de les exprimer. Donc vous voyez ce que je veux dire?

Oui

Donc dans la laïcité, on peut en avoir des différences. On peut vraiment voir ça comme un principe. Moi je vois cela comme un outil qui permet de faciliter ou de négocier le vivre ensemble. Donc de ni l'expulser complètement de l'espace public parce que ce serait nier certaines appartenances des gens de l'expulser complètement de l'espace public, mais ni de faire que tout soit religieusement légitimé. La laïcité pour moi ça participe à la sécularisation.

On parlera beaucoup plus de sécularisation dans le domaine anglophone et de laïcité dans le domaine français. On est où il y a une autonomisation des différents secteurs de l'Etat et des affaires religieuses mais pas une éviction de l'opinion de certain. Vous voyez? Je ne suis pas sûre que j'amène plus de clarté.

Ah non non, je vois très bien où vous voulez en venir.

Si vous le voulez, on est clairement sur ce domaine de séparation des sphères d'autorité de qui peut dicter la norme et la légalité. L'Eglise aujourd'hui ne peut plus dire « avorter, c'est illégal point barre ». Non, c'est l'Etat qui va décider de cela. Par contre, l'Eglise peut participer à la discussion là-dessus, ce qu'elle fait. On a vraiment eu cette séparation qui s'est faite avec notre histoire comme vous le dites parce que finalement, pour l'émancipation des peuples, il a fallu lutter contre la monarchie qui était le système politique en place et qui était attestée et légitimée par l'Eglise.

Tandis que si on prend le cas des pays d'Afrique noire, subsaharienne, du Maghreb, eux leur lutte d'émancipation ne s'est pas faite contre l'Eglise mais contre l'Occident, contre les puissances coloniales. Cela fait que vous ne pouvez pas avoir ce même modèle, ces mêmes frustrations par rapport au religieux. La frustration qu'il peut y avoir sera par rapport à l'idéologie du colon. Elle existe dans une partie du monde arabe mais aussi dans le monde indo-pakistanaï. Cela dépend car cette aversion du colon ne sera pas exprimée de la même façon partout mais disons que si l'on va manifester une sorte de lutte contre quelque chose, ce ne sera pas contre le religieux mais contre le pouvoir du dominant si vous le voulez bien.

Maintenant, il y a quand même des systèmes laïcs comme la Turquie qui est un Etat laïc et qui a importé finalement le modèle français. Si vous pensez, par exemple, à Singapour ou à la Malaisie, qui sont aussi des pays musulmans, vous n'êtes pas dans des systèmes laïcs mais vous n'êtes pas du tout non plus dans un système comme celui de l'Iran ou de l'Arabie Saoudite. Par exemple, le Maroc a dans sa constitution des principes issus de la Sharî'a mais vous avez quand même cette séparation. Vous voyez?

Oui. Donc ça dépend vraiment.

Oui, ça dépend. Il existe dans certaines régions du monde musulman des principes qui régissent selon ce que nous appelons la laïcité mais qui ne vont pas l'appeler, eux, directement laïcité.

[...]

Donc pour la suite...

La femme.

Oui. J'ai mis un chapitre là-dessus car je pense que s'il doit y avoir une réforme, il faudrait que les femmes, maintenant, aient quand même leur mot à dire par rapport à ce qui se passe.

Ah mais elles l'ont.

Ainsi, de quelle manière la femme peut-elle jouer un rôle dans une réforme de l'islam ?

Alors il y a tout un mouvement de féministes islamiques, et de féministes musulmanes qui existe. Connaissez-vous Fatima Mernissi, qui est morte l'année passée et qui était vraiment une féministe convaincue, qui a écrit beaucoup de choses pour faire avancer la condition de la femme, féministe musulmane en l'occurrence. Mais vous avez des féministes islamiques, donc des femmes qui vont vraiment rechercher dans le Coran les moyens de l'émancipation. Il y a des femmes qui sont de cultures ou de confessions musulmanes mais qui vont utiliser les mêmes outils ou un argumentaire similaire aux féministes occidentales et vous avez justement ces féministes islamiques qui vont interpréter et qui cherchent à légitimer leur autonomie dans le Coran. Donc elles participent déjà à ça. On a un grand mouvement qui est né, notamment en Malaisie, *Sisters in Islam*, Il y a vraiment différentes femmes qui prennent la parole et qui participent justement à cette réforme et qui proposent vraiment des relectures qui sont très intéressantes.

[...]

Le Prophète lui-même a toujours respecté les droits de la femme et sa place dans la société. En sachant cela, comment peut-on expliquer la détérioration du statut de la femme dans les pays musulmans tels que l'Arabie Saoudite, le Yémen, l'Afghanistan etc. ?

Là, on est plus dans des questions de gestion du pouvoir qu'autre chose. En Suisse, les femmes ont eu le droit de vote en 1971. On était aussi une société très patriarcale et on est vraiment dans des domaines, si vous voulez bien, du pouvoir.

Il faut aussi, finalement, remettre le contexte de façon très importante ici parce que le Prophète a vraiment amené des améliorations claires dans le statut de la femme. Je veux dire que la femme, avant la révélation coranique, n'avait pas d'héritage. Elle était héritée avec le reste du « chebtel » et elle n'avait pas de droit par rapport à la limite de la polygamie, ce qu'elle a eu après.

Alors si vous voulez, il y a eu tout ce courant qui va être entre respecter l'esprit qui corrigeait certaines injustices. Le Coran n'a pas amené d'injustice, il en a corrigé beaucoup. Mais du coup, avec le temps, certaines dispositions qui étaient progressistes deviennent justement passéistes. Ainsi, pour garder vraiment le pouvoir tel qu'il est, on resserre finalement des paragraphes qui permettent de relégitimer la domination de l'homme sur la femme, parce que d'un côté, l'Arabie Saoudite a progressé sur bien des niveaux avec les pétrodollars qui lui ont permis de se « moderniser », de l'autre côté justement, cela implique tous les changements sociétaux qui font peur. Donc cette crispation de nouveau, sur certains éléments, ce contrôle finalement aussi de la fécondité, de la femme, des relations maritales, et des relations sexuelles, permettent de continuer à asseoir le pouvoir des hommes.

Voilà, donc on est plus, si vous le voulez, dans des enjeux de pouvoir et de stabilisation de ce mode de pouvoir. Je ne veux pas faire ma féministe, mais les hommes n'ont pas envie de remettre leur pouvoir en jeu. Toutes les petites tranches qu'ils donnent, c'est du pouvoir en moins qu'ils ont. Donc, on est plutôt, si vous le voulez, dans comment garder le pouvoir à quelque part, plus que dans des questions religieuses. C'est vraiment des questions d'ordres politiques.

Donc finalement la religion n'a vraiment rien à voir.

Non, puisque dans l'esprit elle amenait des améliorations.

Oui, et puis j'ai lu dans un livre la question de la "philosophie du gradualisme" qui consiste à faire en sorte qu'il y ait une progression, à travers le temps, des versets coraniques et malheureusement, certains sont vraiment restés en arrière et ils n'ont plus pris en compte cette méthode progressive. Par exemple, quand on pense à la polygamie, à l'époque c'était vraiment pour protéger la femme mais aujourd'hui, ce n'est plus une nécessité absolue.

C'est ça. C'était une époque où le conflit se réglait par le combat et énormément d'hommes mourraient. Les conditions de vie étaient extrêmes et il y avait, donc, beaucoup de veuves. En autorisant la polygamie, la femme retrouvait ses droits et participait à sa survie. On est de nouveau, là, dans l'esprit et non dans la lettre. Et eux l'appliquent à la lettre car cela continue justement à ménager ce pouvoir qu'eux ont et qu'ils veulent garder. C'est bien légitime. Mais ma foi, ça craint.

[...]

Le salafisme et le wahhabisme se proclament aujourd'hui comme étant les courants protecteurs d'un Islam « pur ». Mais qu'en est-il réellement ? Ces deux courants ont-ils leur place dans un Islam qui appelle à la modernité ?

Si vous le voulez, ces courants sont résolument modernes. Dans le sens où aujourd'hui, avec l'éviction du religieux du champ public, on assiste à l'émergence d'une génération amnésique d'un point de vue religieux et qui ne se pose plus les questions sur la construction d'un discours sur le religieux et ces mouvements fondamentalistes, sont des mouvements de la modernité. On a les mêmes dans le christianisme, dans l'hindouisme. [...]. Ces mouvements d'amnésie religieuse reviennent juste aux fondements de penser le religieux sans culture, de partir du principe que le culturel doit se distancer du religieux et qui peuvent le faire. Cela vient vraiment de la Sainte ignorance, de penser le religieux sans culture. Ce sont quand même des mouvements qui malheureusement, sont modernes. Ce sont des avatars de la modernité.

[...]

Ils sont antimodernes par rapport aux idées de la modernité mais ce sont de purs produits de la modernité. Ils n'auraient pas pu émerger sans l'avènement de la modernité, c'est ça que je veux dire. Par contre, ils reviennent vraiment à des fondements, à du traditionalisme en terme de rôle de genre, de sexué, en terme de rapport à la loi, de rapport à la pratique où c'est très antimoderne mais ce sont des produits de la modernité.

Pendant des siècles, les musulmans sont parvenus à effectuer un travail judicieux d'interprétation de la Sharî'a, adapté à leur époque. De plus, l'importance de la réflexion est préconisée par le Coran. De ce fait, comment peut-on expliquer ce déclin de la pensée musulmane ? Pourquoi y a-t-il cette difficulté à ériger de nouvelles interprétations en adéquation avec notre époque contemporaine ?

Alors là, on est tout sur le débat sur la fermeture des portes de l'ijtihâd, cet outil d'élaboration de la jurisprudence. Alors, si vous le voulez finalement, la chute des califats correspond aussi à la montée de l'Occident comme puissance et donc le déclin des civilisations liées à l'islam. Et du coup, on est vraiment dans cette croyance que l'innovation en matière religieuse est mauvaise. Parce qu'au départ, quand on était vraiment dans les premiers temps de l'islam, sans innovations religieuses, les écoles juridiques n'existaient pas et l'Islam a pu, en un siècle, jusqu'en 750 aller de l'Indus à Poitiers. Depuis que l'on a élaboré ces différentes jurisprudences, qu'on a fait de l'innovation religieuse, qu'on a amené la raison humaine dans la religion, on s'est gentiment mais sûrement refermé et on a régressé. Ils disent qu'il faut arrêter de faire ce procédé et que si l'on revient à l'islam des premiers temps, on va pouvoir s'ouvrir. L'histoire nous montre bien que ce n'est pas le cas.

Est-ce qu'il pourrait y avoir, aujourd'hui, tout un travail d'interprétation (comme avant)?

Alors il y'en a. Mais c'est clair que la planète est bien peuplée, bien peuplée de gens qui sont très différents. Alors, vous avez notamment des courants, par exemple Rachid Benzine qui travaille notamment sur un Islam des lumières [...] ou bien Farid Esack qui travaille aussi là-dessus, un égyptien aussi qui s'appelle Nasr qui a beaucoup retravaillé là-dessus. Donc vous avez des penseurs qui sont dans cette mouvance. Cependant, c'est un message qui est difficile à faire accepter et l'on voit qu'actuellement dans les pays majoritairement musulmans ou dans la région du Moyen-Orient, on a vraiment une crispation et que l'innovation, la nouveauté fait peur. On est plutôt dans des modalités de reproduction de ce que l'on connaît que d'ouverture vers ce que l'on ne connaît pas. Il y a un courant qui existe. L'Europe et les Etats-Unis sont, pour cela, une chance pour élaborer une nouvelle théologie. C'est ce que l'on aimerait proposer à terme aussi ici, au centre Islam et société, cet espace académique d'auto-interprétation islamique. De se penser comme musulman dans une société qui ne l'est pas, avec tout ce que cela implique de positif et de négatif mais d'imaginer développer une théologie appropriée à ces espaces.

Donc ça, ce sont des mouvements qui existent maintenant en Europe, en Angleterre et qui sont plus avancés que la France, la Suisse, je ne discute pas, on est toujours très en retard, et qui existent aussi en Allemagne et qui se développent actuellement. Mais je veux dire que jusqu'à ce que les effets se fassent ressentir déjà sur les communautés ici mais en plus de par le monde, ni vous ni moi, je le crains, ne seront encore de ce monde.

On assiste actuellement à l'émergence de nombreux courants, des courants plus « traditionnels » (wahhabisme, salafisme etc.) qui s'opposent à des courants modernistes (réformistes, progressistes, libéraux etc.). Quel courant, s'il y en a un, serait représentatif d'un Islam moderne, adapté à l'Occident (sachant que ce qui est permis en Occident ne le sera pas forcément en Orient et vice versa) et en adéquation avec la Sharî'a ?

C'est une bonne question mais cela dépend toujours de quel Occident est-ce que l'on parle. Vous savez, il y a tellement d'autres paramètres notamment par rapport à la gestion du politique, par rapport à l'ouverture, au multiculturalisme, à la politique assimilationniste. Si on est vraiment dans du communautarisme, des mouvements qui peuvent être très communautaires trouveraient leur place tandis que si vous avez un modèle qui privilégie alors une assimilation à un mouvement communautaire, il n'aura pas toute sa place. Le contexte, là aussi, des différents pays européens est difficile à voir. Et vous savez, il n'y a pas qu'un point de vue juridique finalement qui fait que cet Islam est pluriel. Il s'est décliné culturellement, politiquement, socialement, aussi au pluriel. [...]

On voit que l'islam turc ou que l'islam bosniaque se fait beaucoup plus facilement. Autant la Bosnie avait, sous le régime communiste, une forme d'athéisme d'Etat, et qui avait une certaine conception de la laïcité et du pluralisme religieux vu qu'elle côtoyait aussi des catholiques croates, des serbes orthodoxes. La Turquie, qui depuis la chute du califat en 1924, est devenue une république laïque. Cette conception du privé public est aussi beaucoup plus prégnante. Dans un certain sens, on pourrait dire que l'islam turc serait le plus soluble dans les démocraties occidentales mais parce qu'il nous ressemble le plus. Donc justement, si l'on repart sur votre première question, est-ce que c'est vraiment notre modernité finalement, des relations Eglise-Etat, de la laïcité qui prévaut, ou bien est-ce que l'on pourrait imaginer négocier d'autre forme de modernité à partir des modernités qui nous sont importées aujourd'hui par les flux migratoires internationaux. C'est une question que je nous pose.

Donc, il n'y en aurait pas vraiment de représentatifs?

Non, je ne peux pas répondre à cette question car les mouvements sont en construction et trop multiples. Aujourd'hui, par exemple, on vante beaucoup les bénéfices des mouvements soufis comme les mawlawiyyas et les naqshbandiyyas. Alors oui, ceux-ci sont tout à fait solubles par rapport à notre idéologie moderne occidentale laïque etc. mais trop de soufisme mène aussi à l'exclusion. C'est Abdennour Bidar qui a écrit différentes choses qui sont très intéressantes, notamment *Self Islam* si vous avez le temps une fois de le regarder. Il est très intéressant et il dit que quand il est entré dans sa période soufis, il considérait le reste du monde comme ignorant, comme ne vaillant pas la peine d'être connu. Alors que dans l'imaginaire collectif, le soufisme comme le bouddhisme sont des religions, par excellence, qui sont empathiques, qui sont respectueuses, qui ne discriminent pas, alors que poussées à l'extrême, elles deviennent tout aussi discriminantes, peut-être pas envers les mêmes personnes que les discriminations normales, mais elle le sont quand même.

Donc il reste une dernière question qui est également ma problématique et j'aimerais bien savoir ce que vous en pensez.

Selon vous, une réforme moderniste de l'Islam en Occident serait-elle possible (en restant évidemment conforme à la Sharî'a) ?

Oui, mais vous voyez, de nouveau, il n'y a pas une Sharî'a.

Oui mais justement, si l'on fait ce travail d'interprétation à chaque endroit...

Chaque endroit aura sa propre Sharî'a. « Sharî'a » signifie vraiment « le chemin qui mène vers la source », donc c'est très imprégné du contexte. Donc oui, à mon avis oui, et c'est en chemin. C'est en construction. S'en est aux prémisses, à l'état embryonnaire, peut-être suis-je négative, mais en tout cas, c'est un mouvement qui est actuellement en train de se faire. A différent rythme et à partir de différents contextes et faudra voir à quel point. Vous savez au Canada et en Espagne, il y aussi des gens qui réfléchissent beaucoup à ces questions de traditions musulmanes qui sont de véritables passeurs de pont entre différentes philosophies et quelque chose est en train de se passer. Mais c'est clair que l'on est d'un côté, avec ces réformes très « modernistes », j'ai envie de dire même si je déteste le terme, par rapport à des réformes très conservatrices de l'autre côté. Le champ est vraiment polarisant entre les libéraux, si l'on veut bien, et les conservateurs et qu'aujourd'hui les conservateurs ont plus de place. On est dans un monde en crise, où l'on a des fractures à différents endroits et comme je le disais ce que l'on connaît, les fondements, ce que l'histoire nous a déjà appris est plus rassurant que ce qu'on pourrait construire d'autres. Puis l'on voit finalement que les conservateurs gagnent du terrain. Mais la réforme est encore sur la bonne voie.

12.6 Annexe 6 : Interview avec Miriam Amrani

12.6.1 Légende

Nabila Patwari

Miriam Amrani : est une femme musulmane suisse, d'origine algérienne, ayant une bonne connaissance de l'islam et des jeunes de par son travail au sein de diverses associations. Elle est présidente de l'association des femmes musulmanes de Fribourg. Elle enseigne les valeurs islamiques aux jeunes musulmans. A noter que Mme. Amrani n'est pas une spécialiste de l'islam a promptement dit, mais a une véritable expérience en tant que femme musulmane.

12.6.1.1 Interview du 27.02.2015 à Fribourg

La modernité occidentale est aujourd'hui perçue comme étant le modèle de référence, mais qu'en est-il pour les orientaux ? Serait-il judicieux de limiter la question de la modernisation uniquement à l'Occident ou au reste du monde ?

Le modèle occidental n'est pas une référence pour les orientaux. Bien sûr, ils sont friands de technologie et de tout ce qui a trait au confort. A ce niveau-là, il n'y a aucun souci. Mais les idées dites « modernes » en référence à l'Occident (laïcité) sont des concepts difficiles à adapter en Orient. Par contre, certaines choses deviennent plus universelles, comme le travail et les études de la femme qui deviennent de plus en plus acceptés. Il n'y a pas qu'une modernité.

L'histoire occidentale est profondément marquée par une lutte contre la domination du clergé qui a provoqué une séparation entre l'Etat et l'Eglise. Ceci a créé le principe de laïcité. Le monde musulman, quant à lui, n'a pas connu les mêmes luttes, ce qui implique que la laïcité vue par l'Occident ne pourra être définie de la même manière dans le monde musulman. Comment peut-on définir la laïcité d'un point de vue islamique ?

Pour moi, au premier abord, la laïcité n'existe pas en islam. La religion fait partie intégrante de la vie de tous les jours. Cependant, si l'on veut parler de laïcité, on peut se référer aux lois qui régissent dans la plupart des pays arabes où ce n'est pas la Sharî'a qui est appliquée mais le code napoléonien. On peut également ajouter que, traditionnellement, dans les pays arabes comme l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, que je connais, les religieux ne se mêlent pas de politique. Ce sont les militaires qui le font.

On peut parler d'une forme de séparation car les imams etc. n'interfèrent pas dans les affaires de l'Etat. Ils ont plus un rôle social (cérémonie, affaire de culte etc.). Par contre, il existe des exceptions à l'image de l'Iran où un clergé occupe le pouvoir ainsi que de l'Arabie Saoudite où c'est la famille royale qui gouverne et qui utilise la religion pour légitimer leur pouvoir. Il y a effectivement eu des tentatives de laïcisation en Turquie sous Atatürk et en Tunisie avec Bourguiba, mais celles-ci ont créé une tendance inverse, à savoir une revendication identitaire forte pour un retour au religieux. Le modèle de laïcité occidentale ne peut être transposé tel quel en Orient.

De quelle manière la femme peut-elle jouer un rôle dans une réforme de l'Islam ?

Premièrement, par l'instruction. L'idée qui me vient, c'est qu'une femme instruite peut avoir accès directement aux textes, et plus profondément à la science de l'islam sans intermédiaire. Ainsi, les hommes ne peuvent plus les manipuler. Ce que je tiens à souligner, c'est que le voile a été un véritable facteur d'émancipation de la femme. Traditionnellement, la femme devait rester chez elle sans avoir le droit de sortir si elle n'avait pas de véritables raisons. Avec l'augmentation des écoles, collèges, universités (car au début elle n'était autorisée qu'à fréquenter l'école primaire, et encore seulement jusqu'à la puberté.), le voile a permis à la femme de poursuivre ses études, de fréquenter les universités et même de travailler. Cela se résume donc à : « Je suis couverte, j'applique l'islam, j'ai le droit de m'instruire selon les injonctions de ma religion ». L'islam oblige la femme à s'instruire. Cela a été une manière habile d'accéder à plus de liberté en faisant la concession de se couvrir. On pense qu'elle a moins de liberté mais au contraire, cela lui a ouvert d'autres portes.

Deuxièmement, son intégration dans la vie sociale est primordiale. Elle doit avoir un rôle social, par exemple dans les associations, le bénévolat etc. et un rôle politique pour défendre le droit des femmes et des familles ainsi qu'un rôle économique en intégrant le monde du travail. (On parle des femmes des villes, les femmes paysannes ayant depuis la nuit des temps travaillé très dur). Autrefois, cloîtrée à la maison (même les prières se faisaient chez elle), l'islam moderne autorisant la femme à se rendre à la mosquée, elle en a profité pour sortir de chez elle et se « socialiser ».

Ainsi, une femme instruite pratiquant sa religion aura plus de liberté. Les femmes en quelque sorte, ont su s'approprier la religion à leur manière. La modernité viendra surtout du travail social.

Le Prophète lui-même a toujours respecté les droits de la femme et sa place dans la société. En sachant cela, comment peut-on expliquer la détérioration du statut de la femme dans les pays musulmans tels que l'Arabie Saoudite, le Yémen, l'Afghanistan etc. ?

Effectivement, le Prophète a accordé beaucoup de droits à la femme. Il a accordé le droit à la vie des petites filles qui étaient tuées à leur naissance à cause de leur sexe. Elles n'avaient pas droit à l'héritage, on les héritait après le décès de leur père ou de leur mari. Elles n'avaient pas le droit à la propriété etc. Actuellement, les femmes ont quand même encore ces droits dans les pays musulmans. Les conditions féminines sont très différentes d'un pays à l'autre.

On ne peut pas comparer la femme saoudienne avec la femme algérienne (que je connais, elle a le droit de vote, à la propriété, le droit de travailler, le même salaire qu'un homme). Je pense que la condition de la femme en Arabie Saoudite est détériorée à cause de la monarchie qui est au pouvoir et qui fait des lois à sa guise. Le Yémen et l'Afghanistan sont des pays qui ont été très longtemps en guerre, ce qui implique pauvreté et analphabétisme. Les droits de l'homme et de la femme sont bafoués. Par rapport à l'Afghanistan, les Talibans au pouvoir ont appliqué un islam archaïque, cantonnant la femme à son rôle d'épouse et de mère exclusivement.

En conclusion, les interprétations de l'islam n'ont pas évolué depuis l'époque abbasside (~800). Chaque pays va les appliquer selon sa culture et ses besoins ainsi que le contexte politique.

Le salafisme et le wahhabisme se proclament, aujourd'hui, comme étant les courants traditionnels protecteurs d'un islam « pur ». Mais qu'en est-il réellement ? Ces deux courants ont-ils leur place dans un islam qui appelle à la modernité ?

Effectivement, le salafisme et le wahhabisme, à leur début, étaient des courants réformateurs dans des sociétés qui pratiquaient un islam traditionnel folklorique, notamment avec le culte des Saints. Ces courants, se disent « purs » car ils appellent à une lecture primaire des textes et à une adoration directe de Dieu sans intermédiaire. (Pas de clergé, d'imam « gourou », pas d'intercesseurs).

Ces courants ont été, par la suite, instrumentalisés pour des enjeux politiques, les guerres et la colonisation ayant poussé à la radicalisation. La religion a toujours été un élément fédérateur dans les guerres (se rallier ensemble contre les envahisseurs non-musulmans). Je pense que le wahhabisme est actuellement dans une impasse du fait du refus de la nouveauté. Mais s'ils veulent trouver leur place dans le monde islamique actuel (ils sont rejetés par la plupart des autres pays musulmans), ils doivent travailler sur la question de la modernité et reconsidérer leur position. Tant que ces pays resteront des dictatures, leur idéologie persistera. Le changement doit venir du peuple, de l'intérieur.

Pendant des siècles, les musulmans sont parvenus à effectuer un travail judicieux d'interprétation de la Sharî'a adapté à leurs époques. De plus, l'importance de la réflexion est préconisée par cette dernière. De ce fait, comment peut-on expliquer ce déclin de la pensée musulmane ? Pourquoi y a-t-il cette difficulté à ériger de nouvelles interprétations en adéquation avec notre époque contemporaine ?

C'est la peur. La plupart des pays sont sous dictature et n'ont aucune envie de faire des réformes qui risqueraient de menacer leur pouvoir. Les institutions religieuses sont muselées. Les penseurs musulmans modernes sont vus comme une menace.

Il faut une volonté politique et religieuse pour faire une nouvelle réinterprétation des textes. Débloquer des moyens humains, matériels et financiers. A ma connaissance, aucun gouvernement n'a ce projet pour l'instant. A l'époque du Califat de Bagdad, le calife offrait son poids en or à la personne qui apportait un nouveau livre à sa bibliothèque. On en est loin. Par contre, des interprétations ponctuelles des textes se font tous les jours sur des sujets d'actualités, par exemple, sur la question du don d'organes, des mères porteuses, de la fécondation in vitro etc. Donc, il n'y a pas de difficultés à ériger de nouvelles interprétations pour des situations nouvelles. La difficulté se situe au niveau de la modification de l'idéologie. On a de la peine à remettre en cause les lois déjà établies depuis des lustres.

Rappelons que le fait d'introduire des innovations est considéré comme étant sacrilège dans le wahhabisme, par exemple, l'imamat de la femme, le fait de remettre en cause la lapidation des femmes et des hommes (car eux aussi sont soumis à cette loi). D'ailleurs, la lapidation n'a jamais été mentionnée dans le Coran.

On a assisté à l'émergence de nombreux courants. Les courants traditionnels se sont opposés à des courants modernistes. Quel courant, s'il y en a un, serait représentatif d'un Islam moderne, adapté à l'Occident (sachant que ce qui est permis en Occident ne le sera pas forcément en Orient et vice versa) et en adéquation avec la Sharî'a ?

Chaque pays a ses spécificités, avec ses traditions, son passé souvent colonial. Le XXIème siècle se caractérise par la jeunesse de la population. Par exemple, 80% des algériens ont moins de 30 ans. Ces jeunes populations ont soif de modernité. Elles veulent se libérer du poids de ces gouvernements autoritaires et des ces institutions religieuses figées. La notion d'identité est très dynamique. Ces jeunes populations sont plus vulnérables à la radicalisation. Ils veulent des changements tout de suite et la violence est le moyen, pour eux, le plus efficace de se faire entendre. Je reste persuadée que les jeunes trouveront une nouvelle manière d'asseoir leur identité.

En Occident, les courants actuels ne satisfont plus la majorité des jeunes musulmans. C'est à eux « d'inventer » leur propre courant. Concrètement, ils ont une forte identité européenne, et ne veulent pas se sentir concernés par les problèmes de leur pays d'origine. Ils désirent être reconnus comme étant des musulmans européens et occuper leur place légitime dans la société. Il n'y aurait donc pas de courant prédominant. Le fait de vivre loin de son pays d'origine, nous affranchis de la pression de la collectivité avec une plus grande liberté de choisir le courant qui nous convient. Si chez la première génération de migrants le désir de se regrouper est fort (mouvement associatif, mosquée etc.), il est quasiment inexistant pour la deuxième et la troisième génération car ils sont assimilés à la nouvelle culture même s'ils ne sont pas totalement acceptés par les populations occidentales.

Selon vous, une réforme moderniste de l'Islam en Occident serait-elle possible ?

Oui, mais grâce à une nouvelle interprétation relative à l'application des lois islamiques élaborée par les nouvelles générations.

13 Remerciements

Un grand merci à toutes les personnes qui m'ont soutenue, aidée et suivie tout au long de ce travail, et plus particulièrement à :

- ∞ A Monsieur Jens Tomas Anfindsen, qui m'a suivie toute cette année. Je lui suis reconnaissante pour tous les conseils et le temps consacré.
- ∞ A ma famille pour m'avoir soutenue et relue.
- ∞ A Madame Mallory Schneuwly Purdie et à Madame Miriam Amrani pour m'avoir consacré de leur temps pour répondre à mes questions.
- ∞ A Monsieur Himrane Merzak et Madame Anne-Lyse Aeby pour m'avoir relue et corrigée.

14 Déclaration sur l'honneur



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Collège de Gambach CGAM
Kollegium Gambach KGAM

Avenue Weck-Reynold 9, 1700 Fribourg

T +41 26 305 79 11, F +41 26 305 79 10
www.cgafr.ch

DECLARATION PERSONNELLE

Nom : Patwan

Prénom : Nabila

Adresse : Chemin de Beaujeu 1, 152 Villars-sur-Glâne

1. Je certifie que le travail (titre)

Islam et modernisme
Une réforme moderniste de l'islam en Occident serait-elle possible?

a été réalisé par moi conformément au Guide de travail des collèges et aux Lignes directrices de la DICS concernant la réalisation du Travail de maturité / Travail interdisciplinaires centrés sur un projet.

2. Je prends connaissance que mon travail sera soumis à une vérification de la mention correcte et complète de ses sources, au moyen d'un logiciel de détection de plagiat. Pour assurer ma protection, ce logiciel sera également utilisé pour comparer mon travail avec des travaux écrits remis ultérieurement, afin d'éviter des copies et de protéger mon droit d'auteur. En cas de soupçon d'atteintes à mon droit d'auteur, je donne mon accord à la direction de l'école pour l'utilisation de mon travail comme moyen de preuve.

3. Je m'engage à ne pas rendre public mon travail avant l'évaluation finale.

4. Je m'engage à respecter la Procédure d'archivage des travaux de maturité/travaux interdisciplinaires centrés sur un projet en vigueur dans mon école.

5. J'autorise la consultation de mon travail par des tierces personnes à des fins pédagogiques et/ou d'information interne à l'école :

oui

non (car il contient des données personnelles et sensibles.)

Lieu, date : Villars-sur-Glâne, le 21 03 2016

Signature : [Signature]